



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Collège A

Mme ALLARD-POESI Florence
 M. AUDARD Vincent
 M. BOFFA Romain
 Mme COLL Isabelle
 M. FUNALOT Benoit
 M. JOIGNEAUX Christophe
 Mme PARISOT Yolaine
 Mme PERELMAN Galina
 M. WAGENER Noé
 M. ZIDI Mustapha

Collège B

M. AISSAT Abdelrazak
 M. DOMINGUES Rui Patrick
 M. GERMAIN Philippe
 M. LESCURE Jean-Marie
 Mme MARQUEZ Sonia
 Mme RIFAI Hala

Collège C

M. DUYCK Clément
 Mme MOURRE Marie-Laure

Collège BIATSS

Mme LARAIN Lydia
 M. COSTES Bruno
 Mme THERIAL Claire
 Mme CAUPOS Émilie
 Mme BEIS Élisabeth

Collège dit « des usagers » :

M. GACHOWSKI Thomas (titulaire)
 M. HAGHEGHE Mohammadreza (titulaire)
 Mme DE BRITO Alice (suppléante)
 M. MARTZOLFF Toàn (titulaire)

Mme LIEOU Lucie (titulaire)

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président (pouvoir à M. AISSAT)

Collège A

M. MELLOUK Abdelhamid (pouvoir à M. DOMINGUES)

Mme GOROCHOV Nathalie (pouvoir à Mme RAFFARIN)

Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle (pouvoir à M. ZIDI)

M. MALFATTI Edoardo (pouvoir à M. ZIDI)

M. NAILI Salah (pouvoir à M. LESCURE)

Mme PELZ Élisabeth (pouvoir à Mme PARISOT)

Collège B

Mme BONNASIEUX Corinne (pouvoir à Mme RAFFARIN)

Mme MARGUET Laurie (pouvoir à M. WAGENER)

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine (pouvoir à M. GERMAIN)

Mme CRETIN SOMBARDIER Marie (pouvoir à M. DUYCK)

Mme ENGELS Cynthia (pouvoir à M. FUNALOT)

Mme HARBELOT Isabelle (pouvoir à Mme RIFAI)

Mme N'DAH-SEKOU Virginie (pouvoir à M. FUNALOT)

M. RICHARD Thomas (pouvoir à Mme RIFAI)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL Marcella (pouvoir à Mme ENGELS)

Collège des usagers

M. RICHARD Sébastien (pouvoir à M. MARTZOLFF)

M. AYDIN Murat (pouvoir à Mme DE BRITO)

Collège dit « des personnalités extérieures »

Mme PIGEYRE Frédérique (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

Mme BERGÈS Karine, VP sciences avec et pour la société

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'EPISEN

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

- M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
- M. FROUTÉ Philippe, Directeur de l'UFR AEI
- Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH
- Mme HANCOCK Claire, co-coordinatrice du GPEDI
- M. VERSACE Davy-Louis, co-coordonateur GPMMER
- M. RIPOLL Fabrice, co-animateur axe TIR
- M. AMIRAT Yacine, co-responsable GPIA
- M. DEMERET Simon, Directeur de la direction des affaires juridiques et générales (DAJG)
- Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe de la direction des affaires juridiques et générales (DAJG)

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information du président de l'université	6
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023.	6
2. VIE INSTITUTIONNELLE	8
2.1 Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants/enseignants-chercheurs de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers	8
3. FORMATION ET RECHERCHE	14
3.1 Approbation de la nouvelle lettre de cadrage de l'appel à projets ERASME	14
3.2 Actualisation de la composition de la commission d'évaluation du conseil académique plénier (commission à compléter)	22
3.3 Axes stratégiques (fonctionnement, bilan et perspectives).....	43
3.4 Examen des dossiers du BQ-ER vague 1 et approbation des budgets alloués.....	54
4. QUESTIONS DIVERSES.....	75

La séance est ouverte à 14 heures 15 sous la présidence de Monsieur Mustapha ZIDI.

M. ZIDI.– Je vous propose de commencer ce dernier CA plénier de l'année civile. Nous sommes aujourd'hui dans une situation particulière à double titre. D'abord, vous pouvez noter que le président n'est pas présent. Il inaugure actuellement l'IEP de Fontainebleau en présence de la ministre et m'a chargé de présider ce CAC plénier. Aussi, un peu triste de mon point de vue. Comme vous le savez peut-être, notre collègue Simon Demeret, directeur de la DAJG va nous quitter. Il part vers d'autres cieux. Je le remercie bien entendu au titre de la Direction de l'université, mais également au nom des élus, pour tout le travail effectué depuis un certain nombre d'années, en particulier la gestion du conseil d'administration qui est lourde, ainsi que du CAC plénier, sans parler du reste, à savoir toutes les questions juridiques que nous sommes amenées à traiter au quotidien.

Nous pouvons l'applaudir.

Applaudissements.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du président de l'université

M. ZIDI.– Nous allons suivre l'ordre du jour. Le point d'information du président de l'université sera très rapide comme vous pouvez l'imaginer.

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023

M. ZIDI.– Le deuxième point relatif à la vie de l'établissement est l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023. Pour mémoire, ce PV a concerné une séance durant laquelle de nombreuses discussions et de nombreux débats ont eu lieu, en particulier sur la campagne d'emplois 2024. Ce PV est disponible sur SharePoint. Certains d'entre vous sont intervenus, afin de corriger quelques coquilles. Je ne sais pas si d'autres interventions ont eu lieu depuis. Aujourd'hui, il s'agit de l'approuver. Si vous avez des demandes de modifications, de corrections en séance, n'hésitez pas à le faire savoir.

Je vous propose de passer au vote. Avant cela, Fadoua va nous indiquer les procurations.

Mme HMAMOU.–

- M. Dubois-Randé a donné procuration à M. Aissat ;
- M. Audard a donné procuration à Mme Allard-Poesi ;
- M. Mellouk a donné procuration à M. Rui-Domingues ;
- Mme Gorochov a donné procuration à Mme Raffarin ;
- Mme Lechapt-Zalcman a donné procuration à M. Zidi ;
- M. Malfatti a donné procuration à M. Zidi ;
- M. Naili a donné procuration à M. Lescure ;
- Mme Pelz a donné procuration à Mme Parisot ;
- Mme Bonnasieux a donné procuration à Mme Raffarin ;
- Mme Marguet a donné procuration à M. Wagener ;
- Mme Chauvel a donné procuration à M. Germain ;
- Mme Crétin-Sombardier a donné procuration à M. Duyck ;
- Mme Engels a donné procuration à M. Funalot ;
- Mme Harbelot a donné procuration à Mme Rifai ;
- Mme N'Dah-Sekou a donné procuration à M. Funalot ;
- M. Richard a donné procuration à Mme Rifai ;
- Mme Henderson-Péal a donné procuration à Mme Engels ;
- M. Richard Sébastien a donné procuration à M. Martzloff ;
- M. Aydin a donné procuration à Mme de Brito ;
- Mme Pigeyre a donné procuration à Mme Allard-Poesi.

Un intervenant.– Dans le procès-verbal, lorsque Mourad Aled prend la parole, il est écrit « M. Mohamadan », si je ne me trompe pas de procès-verbal.

M. ZIDI.– Nous corrigerons. Comme vous le savez, la séance est enregistrée et la règle générale est d'indiquer votre nom et surtout, de parler fort, parce que l'enregistrement est parfois un peu compliqué.

Je vous propose de passer au vote du procès-verbal du CAC plénier du 20 novembre. Qui s'oppose ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Il est approuvé.

Le conseil académique plénier approuve le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2023 à l'unanimité.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants/enseignants-chercheurs de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

M. ZIDI.– Le deuxième point est celui de la vie institutionnelle. Nous abordons la composition de la section disciplinaire qui doit être complétée. Comme vous le savez, les choses ont évolué avec le départ d'un certain nombre de collègues qui ont quitté l'instance. Simon le précisera, mais il s'agit également de compléter la section pour d'autres raisons. Simon, vous avez la parole.

M. DEMERET.– Pour rappel, nous avons deux sections disciplinaires au sein de l'université, l'une compétente à l'égard des enseignants, l'autre à l'égard des usagers. S'agissant des enseignants, elle est composée telle que vous la voyez à l'écran : quatre PU, deux hommes et deux femmes, quatre maîtres de conférences ou assimilés et deux autres enseignants. S'agissant de la section disciplinaire pour les usagers, la composition est identique, à cela près qu'il n'y a pas d'autres enseignants représentés, mais les usagers sont évidemment au nombre de huit.

S'agissant du déroulement du vote, les membres de la section disciplinaire sont élus par et parmi les représentants élus du conseil académique plénier, chacun représente son collège. Les sièges hommes d'un collège sont attribués à la suite d'une élection parmi les membres hommes dudit collège et par l'ensemble des membres, c'est-à-dire hommes et femmes dudit collège. Nous procéderons d'abord à l'élection des membres masculins, puis à celle des membres féminins, en fonction des manques que nous avons besoin de combler aujourd'hui. Il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Au premier tour, il s'agit d'une majorité absolue des suffrages exprimés et au second, d'une majorité relative. En cas d'égalité des voix, c'est le membre le plus âgé qui est désigné.

Voici les sièges que nous devons renouveler, sachant qu'aujourd'hui, nous ne nous occuperons que des collèges PU et maîtres de conférences. Nous nous occuperons du collège « autres enseignants » si nous avons un besoin en la matière, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Trois sièges sont à combler dans le collège des PU, un siège homme et deux sièges femmes. Pour le collège des maîtres de conférences, deux sièges hommes sont à combler.

Il faudrait à présent que des personnes se portent candidates.

M. BOFFA.– Combien manque-t-il de PU ?

M. DEMERET.– Vous restez le seul à siéger. Un siège est vacant à la suite d'un départ à la retraite et des personnes ne souhaitent plus en faire partie.

M. ZIDI.– Le rouge signifie qu'il faut remplacer.

M. DEMERET.– J'attire votre attention sur l'importance de ces sections disciplinaires. Chaque fois, nous rencontrons de grandes difficultés à les composer. Elles ne se réunissent pas beaucoup dans l'année. Monsieur Boffa, vous allez peut-être pouvoir le préciser.

M. BOFFA.– Je réprécise l'importance de ces sections disciplinaires. Lorsqu'il s'agit de statuer sur les cas des étudiants, nous sommes essentiellement, à 90 %, saisis de problèmes de fraude aux examens. C'est très important, parce qu'il en va de la qualité et de l'authenticité des diplômes que nous délivrons. Il est important de pouvoir sanctionner les étudiants qui trichent et inversement, de relaxer ceux qui ne trichent pas. Malheureusement, nous étudions également des cas de trouble à l'ordre public, de harcèlement, de violence. Pour le bon fonctionnement de l'établissement, il est important d'intervenir rapidement pour exclure les étudiants devant l'être. Récemment, nous avons prononcé des exclusions définitives. C'est donc très important.

Beaucoup de personnes sont à remplacer et nous avons l'impression que tout le monde s'en va, mais il y a également des départs à la retraite. Si vous vous en souvenez, la dernière fois, nous avons désigné des personnes qui n'étaient pas présentes. Comme personne ne s'était présenté, nous avons choisi de façon un peu arbitraire ceux qui n'étaient pas là, ce dont ils n'étaient évidemment pas contents.

La charge de travail n'est pas énorme. Généralement, trois sessions sont organisées dans l'année. Une session est constituée de deux phases. La première est la phase d'instruction pendant laquelle nous auditionnons les personnes. Pour les étudiants, un enseignant et un étudiant interrogent la personne concernée. La deuxième phase est une phase de jugement, pour laquelle nous nous réunissons à au moins quatre enseignants de disciplines différentes, afin de juger une dizaine de cas. Je précise qu'en tant que président, je me charge de la rédaction des jugements. Il s'agit simplement de consacrer une demi-journée, trois fois par an, afin de juger ces cas.

Concernant la section disciplinaire pour les enseignants, c'est encore moins lourd, puisque, fort heureusement, très peu d'enseignants rencontrent des problèmes avec la section disciplinaire. Depuis que j'y siége, à savoir cinq ou six ans, j'ai dû voir trois ou quatre cas. Il y a entre zéro et un cas par an. C'est donc vraiment très rare. Lorsque cela arrive, c'est lourd, mais 99 % de notre activité concerne les étudiants.

Il s'agit d'une institution essentielle au fonctionnement de l'UPEC. Pour autant, elle ne demande pas un investissement très important. C'est vraiment très ponctuel.

M. ZIDI.– Les étudiants ont des questions à poser.

M. BOFFA.– Je salue d'ailleurs les étudiants qui sont très mobilisés. Ils sont souvent plus sévères que nous.

M. HAGHEGHE.– Bonjour à toutes et à tous. Je suis Mohammadreza Hagheghe, élu étudiant. Je remercie M. Boffa pour son intervention. Je suis également membre de la commission disciplinaire compétente à l'égard des usagers. C'est très important et je regarde M. Zidi qui est beaucoup plus expert que moi sur les questions de discipline au niveau national.

M. ZIDI.– A noter que j'ai fini mon mandat depuis septembre dernier, douze ans suffisent.

M. HAGHEGHE.– Dans le monde de l'éducation, lorsqu'un étudiant est traduit devant la commission de discipline, aucun certificat de scolarité ou diplôme ne peuvent lui être attribués tant que la procédure est en cours. Il est donc très important que la commission se réunisse régulièrement. Actuellement, nous nous réunissons régulièrement et je remercie M. Boffa. Afin de pouvoir continuer ce travail, il est important que les enseignants soient également mobilisés. C'est également l'occasion pour moi de remercier la DAJG, parce que des sondages sont lancés bien en amont, afin de prendre en compte les disponibilités de chacun et de convenir d'une date commune pour tout le monde. C'est également l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des membres de la DAJG présents.

Il s'agissait de rappeler l'importance de la commission. Merci beaucoup.

M. ZIDI.– Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MARTZOLFF.– Je suis élu CFVU et membre de la commission disciplinaire. Je tiens à remercier M. Boffa pour la confiance qu'il nous donne, en tant qu'étudiants. La commission disciplinaire reflète également l'image de l'université. Par exemple, si des

étudiants trichent, ce qui était le cas lors du dernier conseil de discipline, il est bien qu'ils soient sanctionnés. Il y va de l'honneur de l'UPEC. Si un diplôme est décerné, cela signifie que l'étudiant sait faire ce qu'il a étudié. S'il a triché pour son diplôme, qu'il arrive dans le monde du travail, l'employeur ne le sait pas, ne sait pas non plus s'il est passé ou non en commission disciplinaire. C'est pour cette raison que si l'étudiant a fait quelque chose, il doit être sanctionné. Nous sommes étudiants, connaissons les risques et pouvons apporter un point de vue que les enseignants n'ont pas forcément. L'objectif des enseignants est que nous réussissions, mais pas en trichant. Il est très important que les enseignants soient également mobilisés pour la commission disciplinaire. Je tiens également à remercier (*inaudible, 00.14.18*), parce qu'il est venu nous aider en commission et a effectué un excellent travail. Je remercie également la DAJG qui nous permet de préparer ces commissions, d'accéder aux dossiers, afin de les préparer pour le jour J.

Un intervenant.– J'apporte un complément, à savoir qu'aujourd'hui, il n'y a pas de stock, c'est-à-dire de retard à rattraper. La charge de travail est d'autant moins importante. Un nombre vraiment très limité de dossiers est en attente et ne concernera qu'une prochaine session pour l'instant. Nous sommes à peu près à jour.

M. ZIDI.– Je vous remercie pour ces interventions. Je vous propose de partir sur les candidatures en séance. Qui se propose côté PU ? Isabelle Coll. Merci. Il manque un PU homme. Noé ?

M. WAGENER.– J'ai déjà suffisamment de travail avec les fonctions attrayantes à la commission des statuts et le conseil académique.

Un intervenant.– En outre, il faut préciser que nous ne siégeons pas tous lors de chaque séance. Un quorum est à atteindre et généralement, il y a chaque fois deux élus UNCF et les deux autres ne siègent pas.

M. DEMERET.– En général, la Direction juridique fait en sorte que les mêmes ne soient pas toujours sollicités, même si la composition actuelle fait que nous n'avons plus vraiment le choix.

Je remercie Mme Coll qui est candidate au titre des PU femmes. Y aurait-il un PU homme et un autre PU femme candidats ?

Nous allons procéder à l'élection de Mme Coll pour ce collège. Nous reviendrons vers vous lors d'une autre séance pour la compléter. Nous sommes vraiment dans une situation de blocage. Lorsque nous n'avons plus le quorum, nous ne pouvons plus

réunir les commissions, ou de manière irrégulière et vous savez que dans ce cas, la décision sera entachée d'illégalité. L'université ne peut pas fonctionner sans ces dispositifs.

Pour les maîtres de conférences, deux sièges hommes sont à combler. Avons-nous deux candidatures ?

M. ZIDI.– Parmi les maîtres de conférences hommes, qui se propose ? Clément ?

M. DUYCK.– Non, je regrette.

M. ZIDI.– Que regrettes-tu ?

M. DUYCK.– Je regrette sincèrement.

Un intervenant.– Comme indiqué, la charge de travail supplémentaire n'est pas si importante. Les dossiers ne sont pas d'une complexité folle. S'il s'agit d'un enseignant, c'est un peu plus complexe et compliqué pour vous. Sinon, cette section ne mobilise pas tant que cela. Elle mobilise beaucoup la Direction, mais peu les membres de la section disciplinaire.

M. DEMERET.– Nous allons distribuer les boîtiers et procéder à l'élection de Mme Coll.

Un intervenant.– Même si toute la commission n'est pas désignée, pourrions-nous continuer à travailler ?

M. DEMERET.– Pour le moment, nous aurons une situation de blocage. Nous devons trouver une solution. Nous contacterons le ministère, afin de voir de quelle manière nous pouvons procéder en termes de désignation. Je ne sais pas comment nous fonctionnerons. C'est ce qui est fait dans de nombreuses universités, mais nous souhaitons l'éviter, parce qu'il est extrêmement désagréable d'être désigné d'office. De plus, nous savons que cela ne fonctionne pas, parce que les personnes ne viennent pas, refusent et ne sont pas de bonne volonté.

Une intervenante.– S'agit-il forcément de personnes du CAC ?

M. DEMERET.– Malheureusement, nous ne pouvons pas élargir. Le Code de l'éducation est extrêmement...

Un intervenant.– Abdelrasak Aissat se présente.

M. DEMERET.– Pour préciser la manière dont le vote se déroulera, dans un premier temps, vous serez amenés à élire Mme Coll au sein du collège PU de la section

disciplinaire. Seuls les professeurs d'université votent. Les maîtres de conférences ayant reçu un boîtier ne doivent pas voter, sauf s'ils ont une procuration d'un PU. Dans ce cas, ils votent au titre de leur procuration. Est-ce bien clair pour tout le monde ?

Le vote est ouvert. Les PU peuvent voter.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Une fois que vous avez voté, votre réponse s'affiche. Une fois que vous avez appuyé sur la lettre, vous devez valider. Tous les élus ont-ils pu procéder à leur vote ? Je vais publier les résultats. Mme Coll est élue membre de la section disciplinaire. Merci beaucoup.

Applaudissements.

À présent, seuls les maîtres de conférences sont appelés à voter, hommes et femmes confondus, évidemment. De la même manière, les PU ne votent pas, sauf s'ils ont une procuration de la part d'un maître de conférences. Dans ce cas, ils ne votent qu'au titre de cette procuration et utilisent autant de boîtiers que de procurations dont ils disposent. Si tout le monde est prêt, je lance le vote. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

A priori, tout le monde a voté. M. Aissat est élu membre de la section disciplinaire. Merci beaucoup.

Applaudissements.

M. ZIDI.– Nous reviendrons vers l'instance, afin de compléter cette section disciplinaire. Nous pouvons vous dire en avant-première qu'un autre CAC plénier non prévu initialement dans l'agenda annuel se tiendra au mois de mars, voire d'avril. Il concernera principalement l'appel à projets ERASME dont nous parlerons tout à l'heure au travers de la nouvelle lettre de cadrage. Des CAC supplémentaires concerneront l'examen des dossiers évalués au préalable. Nous en profiterons pour inscrire un point à l'ordre du jour sur la section disciplinaire qui devra être complétée à ce moment-là.

<i>Isabelle Coll et Abdelrasak Aissat sont élus membres de la section disciplinaire.</i>

3. FORMATION ET RECHERCHE

M. ZIDI.– Nous passons au troisième point : formation et recherche. Nous vous proposons de permuter certains items. J'en suis désolé pour les collègues qui vont nous présenter les *graduate programs* et les axes stratégiques, mais ce ne sera pas long. Nous aborderons en premier la nouvelle lettre de cadrage de l'appel à projets ERASME.

3.1 Approbation de la nouvelle lettre de cadrage de l'appel à projets ERASME

M. ZIDI.– Je demande à Karine Bergès de venir à la tribune, afin de nous présenter l'évolution de cette lettre qui vous a déjà été présentée l'année dernière et avait donné lieu à un premier appel à projets.

Karine, tu as la parole.

Mme BERGÈS.– Je vous remercie beaucoup pour la permutation. J'ai une réunion ensuite et ne peux pas rester. Je ne serai pas très longue.

Cette lettre de cadrage a été déposée sur SharePoint. Pour rappel, elle a été élaborée l'année dernière, mais a subi quelques modifications cette année. Pour information, elle a été élaborée par le Comex ERASME constitué à la fois des collègues de la DT et de plusieurs vice-présidents ou vice-présidentes. Je tiens à excuser Anne de qui porte avec moi ERASME en termes de portage politique depuis septembre. Comme l'inauguration de l'IEP a lieu aujourd'hui, nous nous sommes réparti les fonctions.

Je ne reviendrai pas sur le déroulé de la lettre. Je vais simplement vous indiquer les modifications apportées pour cette deuxième vague. Je précise qu'il s'agit de la deuxième vague d'appels à projets ERASME, la première ayant été traitée l'année dernière. Cette deuxième vague sera ouverte à partir du 8 janvier et courra jusqu'au 18 février, date de retour des projets. Tous ces éléments figurent dans la lettre affichée à l'écran. À partir du 8 janvier, les futurs porteurs de projet pourront commencer à préparer le dossier.

Nous avons apporté quelques modifications, en essayant de simplifier la procédure. L'année dernière était la première année et nous avons dressé un bilan un peu critique à la suite du premier appel à projets, notamment sur la procédure. L'année dernière, cette procédure se déroulait en deux temps. Si vous vous en souvenez, une lettre d'intention était d'abord adressée au Comex qui rendait ensuite un avis. Nous avons décidé de supprimer cette première étape, d'ouvrir l'appel à projets en déposant

directement les projets à partir du 8 janvier, sans passer par cette étape de lettre d'intention qui disparaît.

Une autre nouveauté est que les porteurs de projet auront à déposer leur dossier sur une plateforme dématérialisée. Je ne sais pas s'il s'agit d'une simplification de la procédure, mais un accompagnement est apporté par la DT, notamment par Nathalie Rayssac, chef du projet ERASME qui suit de très près les porteurs, les accompagne, notamment pour la prise en main de la plateforme. Sachez qu'un guide d'accompagnement est en train d'être finalisé et pourra également être téléchargé, afin d'accompagner cette mise en ligne du dossier. L'objectif est d'harmoniser, d'avoir un dossier type accessible en ligne pour tous et toutes. Dès le 8 janvier, ce guide sera téléchargeable, afin de tout verser sur cette plateforme, que ce soit le contenu du projet ou la partie annexe, notamment les devis demandés. Une petite nouveauté est que, contrairement à l'année dernière, un CV synthétique du porteur du projet sera demandé.

Pour cette deuxième vague, le montant global s'élève à 700 000 euros, ce qui est tout de même assez conséquent. La modification par rapport à l'année dernière est le plafonnement du montant. L'année dernière, le plafond était à 150 000 euros et a été élevé à 200 000 euros, tout simplement parce que certains projets demandent davantage d'investissement. Si certains projets étaient de ce volume, nous avons décidé que nous pouvions les examiner. Ce point est assez déterminant en termes de changement.

Un autre point est important. Si vous vous en souvenez, l'année dernière, il a été demandé que ce soient des projets transformants, mais avec une double valence. Il pouvait par exemple s'agir d'une valence enseignement–recherche, d'une valence administration–étudiants. D'après les retours que nous avons eus de la communauté et notamment des enseignants–chercheurs sur les projets plutôt recherche, nous avons tiré l'enseignement que ce montage était souvent contraignant, voire n'a parfois pas incité les chercheurs et les chercheuses à se positionner, alors que des projets étaient en cours. Pour cette année, le Comex a acté la suppression de cette double valence, ce qui concernera surtout les projets de recherche. Cela ne signifie pas que les doubles valences ne sont pas autorisées. Bien évidemment, elles sont tout à fait bienvenues, mais ne sont plus obligatoires. Elles sont possibles, mais non obligatoires. C'est le terme que nous avons utilisé dans l'appel à projets. Le retour de Florence et des collègues enseignants–chercheurs était que cette double valence concernait plutôt les projets de recherche.

C'est l'ensemble des modifications apportées portant sur le contenu. Ensuite, nous souhaitons toujours des projets dits « transformants » qui puissent avoir une portée, avec des objectifs à moyen et long terme. Une autre modification concerne l'évaluation. Il y aura deux phases. Une fois que les projets auront été déposés, jusqu'au 18 février, ces projets seront examinés par des rapporteurs externes qui ne sont pas membres du groupe de travail ERASME. Ils évalueront ensuite les projets. Comme leur nom l'indique, ces rapporteurs établiront un rapport, une expertise anonyme et la rendront au groupe de travail ERASME qui se chargera de rendre une nouvelle expertise.

Cette année, le groupe de travail ERASME sera composé de 12 membres au lieu de 24 l'année dernière. L'année dernière, nous avons rencontré des difficultés importantes pour trouver 24 membres et avoir une répartition équilibrée entre les différentes communautés. Nous l'avons vu tout à l'heure pour la section disciplinaire et c'est pareil pour l'évaluation, à savoir que nous avons eu du mal à trouver des collègues souhaitant évaluer les projets en tant qu'enseignants-chercheurs. Nous avons donc réduit à douze membres, avec une répartition tripartite. Quatre collègues BIATSS, quatre collègues enseignants-chercheurs et quatre étudiants participeront à ce groupe de travail finalement réduit. Ces douze membres n'ont pas encore été choisis. D'après ce que j'ai compris, un appel à candidatures sera lancé en même temps que le projet, le 8 janvier. Le CAC devra valider la composition de ce groupe de travail entre le 30 janvier et le 14 février. La date n'est pas tout à fait établie et le sera en fonction des CAC. Ensuite, ce groupe de travail donnera son avis sur les dossiers pour le 14 mars. Enfin, comme l'année dernière, la dernière étape est la soumission des avis au CAC pour vote et décision. *A priori*, nous restons sur le CAC du 8 avril pour votre rendu sur les avis concernant ces appels à projets ERASME.

Je ne rentre pas dans le détail. Il s'agit vraiment d'une synthèse, l'ordre du jour étant très chargé. J'oubliais de préciser que les CE du CAC et de la CR seront recrutées dans ce vivier pour être experts. Ce sont les modifications. La lettre de cadrage est celle que vous avez votée l'année dernière. Nous vous la soumettons avec les modifications que je viens d'expliquer. Vous avez ici une espèce de scénario qui a d'ailleurs été revu ce matin en Comex, avec les dates de retour. Je tiens à préciser que la DT, notamment Nathalie Rayssac, se tient vraiment à votre disposition en amont, si vous souhaitez obtenir des renseignements. Les vacances auront bientôt lieu et nous allons tous partir sous d'autres cieux, mais si vous avez des questions à poser, ne restez

pas avec des doutes. Dès le 8 janvier, vous pourrez tout à fait prendre contact avec Nathalie qui est très disponible pour toute question sur la procédure ou le contenu.

Avez-vous des questions ? Lucie.

Une intervenante.– Quelle est la composition du groupe de travail de douze personnes ? Je n'ai pas bien entendu.

Mme BERGÈS.– Ce n'est pas encore établi.

Mme LIEOU.– Non, au niveau des statuts, où en sommes-nous ? Je n'ai pas bien compris.

M. ZIDI.– Dans le schéma général, dès que le dossier sera déposé, il sera évalué, expertisé par des experts provenant de la CE du CAC et de la CE de la CR. À l'issue de ce travail d'expertise, ces expertises sont transmises à ce groupe de travail ERASME tripartite composé de douze personnes : quatre enseignants, quatre BIATSS et quatre étudiants. C'est ce groupe qui transmettra *in fine* la proposition à l'instance du CAC qui délibèrera.

Mme BERGÈS.– Je précise que l'année dernière, au-delà de la répartition tripartite, ce groupe devait être composé d'une moitié d'élus et d'une moitié de non-élus. Cette année, nous avons supprimé cette condition. Ce sera un appel à candidatures dans le cadre duquel chacun pourra proposer son expertise. Cet appel sera lancé le 8 janvier.

M. ZIDI.– Il est important que l'expertise des dossiers se fasse par les collègues, les personnes ayant l'habitude d'expertiser, en particulier ceux qui font partie des commissions d'évaluation de la CR et du CAC. De notre point de vue, il s'agit de l'élément important par rapport à l'année dernière. Vous avez validé les dossiers au mois de juillet et avez pu voir qu'il s'agit de budgets très importants en comparaison avec d'autres. C'est le cas par exemple de ce que nous verrons tout à l'heure pour le BQ-ER. Il s'agit donc ici de bien cadrer l'expertise. L'année dernière, il s'agissait d'une première expérience, maintenant nous corrigeons afin d'avoir une expertise plus performante.

Mme CAUPOS.– J'ai deux questions à poser sur la lettre de cadrage. La première concerne les porteurs de projet. Comme l'année dernière, une chance est-elle donnée à tous ? Les étudiants, les BIATSS, les personnels administratifs pourront-ils également porter un projet ?

Mme BERGÈS.– Absolument, rien n'a changé à ce niveau.

Mme CAUPOS.– Dans ce cas, comment cela se passera-t-il pour le CV ?

Mme BERGÈS.– Nous avons eu une discussion sur le CV. Les enseignants-chercheurs sont habitués à fournir leur CV. Pour les personnels BIATSS ou les étudiants qui n'y sont peut-être pas habitués, il n'y a pas de données personnelles. Il s'agit simplement de fournir des explications par rapport aux trajectoires, au poste que vous occupez ou pour les étudiants, leur formation. Il s'agit vraiment d'un CV synthétique. L'année dernière, cela a un peu manqué, surtout aux rapporteurs qui ne connaissaient pas forcément les porteurs de projet. C'est très synthétique et il s'agit de fournir quelques informations, surtout sur votre statut. Si vous êtes BIATSS, il s'agit d'indiquer votre position administrative, le service, etc.

Mme CAUPOS.– Ma deuxième question concerne l'historique des dossiers portés l'année dernière qui n'ont pas été traités. Je sais qu'au sein de la commission, des conseils avaient été donnés pour améliorer les dossiers. Nous avons même travaillé pour faire en sorte que ce soit à nouveau soumis, avec davantage de détails et d'informations. Cet historique sera-t-il conservé pour cet appel d'offres ?

Mme BERGÈS.– En effet, l'année dernière, nous avons incité les porteurs de projet qui n'avaient pas été lauréats à améliorer le projet ou à préciser un certain nombre de points. Nous attirons notamment votre attention sur les devis. L'année dernière, nous avons été assez souples – même si ce n'est pas le mot – sur les devis, mais cette année, nous serons beaucoup plus rigoureux. Ce sont tout de même des montants importants et certains projets ne présentaient pas vraiment toutes les garanties en termes de devis. C'est également pour cette raison que certains n'ont pas été acceptés. Nous avons demandé des précisions, parce qu'il est important de savoir où nous allons par rapport à des projets qui demandent tel ou tel montant. Faites attention à cette annexe avec les devis. Il ne s'agit pas simplement d'un élément annexe ou décoratif. C'est vraiment très important pour l'échéance et la garantie scientifique, économique du projet.

Les projets qui ont été vivement incités à être revus, modifiés l'année dernière sont tout à fait attendus pour la deuxième vague.

Mme LIEOU.– Je suis Lucie Lieou, élue CFVU usagers du secteur 3. Un tri des projets sera-t-il effectué ? Je me dis qu'avec douze personnes, la charge sera plus lourde que l'année dernière.

Mme BERGÈS.– Je me souviens que vous y étiez l'année dernière.

Mme LIEOU.– Oui. Nous examinons deux ou trois projets par personne. La quantité de projets va-t-elle augmenter ?

Mme BERGÈS.– Il n'est pas possible de faire un tri, puisque tous les projets présentés doivent avoir un traitement égalitaire. Les rapporteurs devront effectuer un travail. Le Comex donnera simplement un avis sur la recevabilité, mais pas du tout sur le contenu. Ce sera difficile. Ensuite, l'année dernière, nous n'étions pas non plus 24. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais de nombreux enseignants-chercheurs manquaient à l'appel. J'attire également l'attention sur le fait que l'année dernière, des personnes qui s'étaient portées volontaires n'ont pas examiné. En cas de maladie ou autre, cela s'entend, mais des personnes n'ont pas examiné deux projets qui ont été repris par la suite. Il serait bien qu'il y ait un réel engagement de la part des rapporteurs et des membres de ce GT.

Un tri n'est donc pas possible. En revanche, nous sommes en train de préparer une grille beaucoup plus lisible et maniable en termes d'examen du dossier. Nous sommes en train d'y travailler avec la DT. Le fait de déposer le dossier sur la plateforme doit également faciliter le travail des porteurs.

M. ZIDI.– De mon point de vue, ce qui est important est la phase finale, à savoir la validation par le CAC et le Comex. Il ne faut pas que les choses fonctionnent en parallèle, avec des dossiers qui, à titre exceptionnel, passent au Comex sans que l'instance les voie. Pour ceux considérés comme particuliers et ne concernant pas directement le CAC, il s'agit au moins de transmettre l'information à l'instance, afin qu'elle puisse avoir connaissance de ces dossiers. Ce n'est pas nécessairement bien écrit dans la lettre de cadrage, mais nous avons convenu de procéder de la sorte.

Mme BERGÈS.– L'année dernière, un projet était concerné, mais il peut y en avoir plusieurs.

M. COSTES.– Bonjour. Bruno Costes, élu BIATSS à la CFVU. J'imagine que pour les lauréats, il y aura une évaluation, un suivi de l'avancée du projet.

Mme BERGÈS.– Parlez-vous des lauréats de l'année dernière ?

M. COSTES.– Ceux de l'année dernière et ceux-là. À quelle fréquence l'évaluation se fera-t-elle et selon quelle procédure ?

Mme BERGÈS.– Normalement, c'est une fois par an. La procédure est en train d'être réfléchie sur un bilan d'évaluation à mi-étape.

Une intervenante.– En CAC ?

Mme BERGÈS.– C'est possible, mais nous n'avons pas évoqué l'instance dans laquelle ce serait présenté. Cela pourrait tout à fait être présenté en CAC. Il est normal que la communauté soit attentive à l'avancée des lauréats et des projets. C'est tout à fait envisageable.

M. ZIDI.– C'est un rôle que nous pouvons confier au CAC. Il ne s'agit pas simplement de financer des budgets, mais également de suivre une fois par an leur avancée. Certains peuvent également rencontrer des problèmes sur leur déroulé et nous devons avoir cette information, etc. Ils pourront alors être réadaptés.

Mme BERGÈS.– Un bilan est effectivement demandé.

M. DUYCK.– Au point 4, il est question d'une commission d'évaluation du conseil académique plénier qui a une certaine compétence dans l'évaluation des dossiers. Certains dossiers ne relèvent pas de la compétence de ce GT. Comment la distinction se fait-elle ?

Mme BERGÈS.– Il s'agit des dossiers qui n'ont pas de valeur recherche, ni formation, ni enseignement. Il y en avait un, mais je ne me souviens plus exactement sur quoi il portait. Ce sont des compétences ne relevant pas directement de ces instances, ni de la vie étudiante, ni de la formation, ni de la recherche. Ces dossiers passent en Comex et sont plutôt examinés en interne. Cependant, comme l'indiquait Mustapha, nous considérons qu'il est important qu'ils soient portés à la connaissance du CAC pour validation. L'année dernière, les dossiers ont tous été présentés en CAC.

M. ZIDI.– J'hésite entre le projet sur la ruche et celui sur récupération de tissus, etc.

Une intervenante.– Non, ce n'était pas celui-là.

M. ZIDI.– En tout cas, il s'agit de projets un peu annexes. Il est bien que l'instance ait l'information sur les projets.

Une intervenante.– Il s'agissait du projet atelier couture.

M. ZIDI.– C'était celui-là.

Mme BERGÈS.– L'année dernière, les projets lauréats ont été présentés avec l'avis rendu par le GT. La compétence du CAC a été de voter la liste. Nous avons précisément discuté d'un dossier, mais le vote portait sur la liste des projets retenus par le groupe de travail ERASME.

M. ZIDI.– Pour l’immense majorité des projets, c’est bien le CAC qui décidera.

Mme BERGÈS.– Nous n’avons pas encore de visibilité sur les projets.

M. ZIDI.– Y a-t-il d’autres questions ou interventions ? Je vous propose de valider ce qui vous a été présenté par Karine, à savoir la lettre de cadrage, ainsi que le scénario. Tous ces documents sont sur SharePoint.

Mme BERGÈS.– Le seul élément qui pourrait varier est la date à laquelle ce sera voté en CAC, mais nous vous demandons surtout de valider le circuit. Une question portait sur les projets de l’année dernière. N’hésitez pas à postuler et à le faire savoir autour de vous, à vos équipes, à vos collègues. Ce n’est pas parce qu’un projet a été refusé l’année dernière qu’il sera automatiquement refusé cette année. De plus, les rapporteurs vont changer. Les précisions qui ont été demandées ont également pu être apportées. Il ne faut pas s’autocensurer parce qu’un dossier n’est pas passé l’année dernière. L’année dernière, des dossiers ne sont pas passés, non pas parce que le contenu ou le projet n’était pas intéressant, mais parce que nous trouvions que c’était un peu faible au niveau des annexes, notamment les garanties en termes de devis. Il y a une rigueur sur les devis, la composition du dossier, mais n’hésitez pas à transmettre l’information autour de vous et à candidater à partir du 8 janvier. Ce sont tout de même 700 000 euros.

M. DUYCK.– J’ai une question à poser concernant la somme de 200 000 euros. Il s’agit d’une somme très importante. Comment êtes-vous arrivés à cette somme ? Avez-vous des projets à l’esprit qui pourraient correspondre ? Qu’est-ce que ces 200 000 euros pourraient permettre de réaliser ?

M. ZIDI.– Au CAC du mois de juillet, l’une de nos collègues qui n’est pas présente aujourd’hui était intervenue pour demander si ces projets pouvaient financer un contrat doctoral, voire un postdoctorant. Ce matin, nous avons appris que les contrats doctoraux, ce n’étaient plus 100 000 euros, mais 130 000 euros. Nous voyons bien que sur un projet nécessitant de démarrer une thèse, nous sommes déjà sur un budget important.

Mme BERGÈS.– Par exemple, des projets en santé demandent des investissements importants. Il pouvait s’agir de demandes des laboratoires en santé. Ce ne sont pas exclusivement eux, mais c’est un exemple.

Une intervenante.– Dès qu’il y a du personnel avec un salaire correct, c’est tout de suite important.

M. ZIDI.– Nous verrons si nous atteindrons ce plafond.

Une intervenante.– L’année dernière, nous avons eu le projet d’un postdoctorant. Le fait d’avoir des postdoctorants sur deux ans est une demande récurrente. Là, c’est la possibilité de recourir aux postdoctorants sur deux ans.

M. ZIDI.– De mémoire, l’année dernière, le budget le plus important s’élevait à 89 000 euros et nous avons plafonné à 150 000 euros.

Une intervenante.– Nous n’avons pas de demande de postdoctorat ni de doctorat, de thèse. C’est l’occasion.

Mme BERGÈS.– Notamment pour l’amorçage de certains projets.

Une intervenante.– Sciences et société, avec une thèse.

M. ZIDI.– Je vous propose de passer aux votes, d’abord sur le scénario qui va mener à la validation par l’instance de ces budgets concernant cet appel à projets ERASME.

Pour ce premier vote, qui s’oppose ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s’abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Deux. Merci.

Pour le deuxième vote sur la note de cadrage que vous avez eue sur le SharePoint avec les éléments développés par Karine, qui s’oppose ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s’abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le conseil académique approuve la nouvelle lettre de cadrage de l’appel à projets ERASME à la majorité.

3.2 Actualisation de la composition de la commission d’évaluation du conseil académique plénier (commission à compléter)

M. ZIDI.– Nous allons reprendre l’ordre de l’ordre du jour de la séance et aborder la partie *graduate programs*, puis suivra la partie sur les axes stratégiques. Nous avons demandé aux porteurs de ces deux projets structurants de venir devant le CAC aujourd’hui, comme nous le faisons chaque année, en fin d’année civile, afin de présenter l’avancement de ces projets, en particulier les éléments de bilan et surtout, les éléments de perspective.

Le premier type de projet concerne les *graduate programs*. Je vous propose d’entendre les porteurs. Anne, pour le *graduate program* patrimoine.

Mme RAFFARIN.– Bonjour à tous. Ce n'est pas la première fois que j'évoque ce *graduate program*. Je tenterai donc de vous épargner les répétitions. Ce *graduate program* a ouvert sous la forme d'un DU au sein de l'UFR LLSH, à la rentrée de septembre 2022. Au 1^{er} septembre 2022, il a ouvert simplement en première année. Nous avons sept étudiants qui sont désormais six en deuxième année. Pour la première année de la rentrée 2023, nous avons recruté huit étudiants qui suivent les modules affichés à l'écran, avec trois pôles principaux constitutifs de notre projet. Il s'agit à la fois de la recherche et de la formation à des métiers dans le domaine des patrimoines au sens large : bibliothèques, archives, musées. C'est bien sûr complété par des disciplines connexes que sont l'histoire de l'art, les langues anciennes et l'histoire du livre ancien.

L'association recherche et formation est conçue dans une alternance et également à l'occasion de manifestations scientifiques destinées aux étudiants. Chaque année, ils sont tenus d'y assister. Cela fonctionne. La dernière a eu lieu les 23 et 24 novembre, autour de la question de l'organisation de la page du livre. Les étudiants étaient au rendez-vous. Il s'agit à la fois une formation à la recherche et d'un complément de formation disciplinaire pour eux.

Nos objectifs sont de former des chercheurs, mais également des enseignants et éventuellement des enseignants-chercheurs qui poursuivent dans le domaine des lettres, de l'histoire, mais également dans d'autres domaines enseignés dans l'UFR LLSH. Ils acquièrent une formation plus large que celle dispensée dans nos masters, surtout pour ceux ne voulant pas nécessairement devenir enseignants. Ils complètent leur formation de façon à élargir un peu le panorama des débouchés possibles. Vous avez tout ces éléments à l'écran.

Au printemps, les étudiants de deuxième année décideront de leur avenir. Je ne peux donc pas encore vous donner d'indication concernant les voies choisies par les étudiants ayant suivi cette formation. Cependant, à travers des stages ou des recherches de stage, certains s'orientent vers ces métiers de la communication culturelle, de la médiation patrimoniale et les métiers des bibliothèques et des musées. D'autres passeront des concours pour devenir documentalistes, professeurs de documentation ou passeront des concours pour travailler dans les directions générales de la culture au sein des départements, des régions ou au niveau national.

Concernant le bilan des effectifs, nous avons recruté deux doctorants. En 2022 et 2023, nous avons distribué un contrat doctoral chaque année, le premier en lettres,

rattaché au LIS et le deuxième en histoire, rattaché au CRHEC. Nous avons fait venir des professeurs invités. Le troisième sera accueilli à l'UFF en février ou mars. J'ai déjà évoqué les manifestations scientifiques associant enseignement et recherche. Cela fonctionne à la fois pendant l'hiver, autour d'un colloque et avec les écoles de printemps, plutôt du côté littéraire. Il y a également l'université d'été annuelle qui existe depuis 2021, autour des littératures anciennes grecques et latines et de leur prolongement jusqu'à la Renaissance et au-delà.

Nos partenariats nous permettent de travailler avec les collègues du réseau de bibliothèques de l'UPEC. Pour les interventions des professionnels des bibliothèques et des archives, nous avons des accords avec les Archives nationales, la BnF et évidemment des musées dans lesquels nous nous rendons. Nous ferons également venir des conservateurs de musée ou de bibliothèque pour la formation de nos étudiants. Ils présenteront ces métiers à nos étudiants qui peuvent décider de passer les concours pour s'orienter vers ces professions.

Ce n'est pas une difficulté majeure, dans la mesure où nous ne sommes pas limités en termes de recrutement des enseignants ou de paiement des heures complémentaires, mais pour l'instant, nous n'avons pas vraiment de visibilité sur la gestion de la ligne budgétaire réservée aux *graduate programs*. Nous nous doutons que tout se passe bien, mais parfois, nous avons des échanges un peu confus. Tout est bien géré, mais nous n'avons pas de visibilité de ce qui se passe à l'instant T ni de ce qui se passera dans les semaines ou mois à venir.

Nous essayons de développer la formation continue, afin d'avoir des ressources propres. Le DU sera ouvert en formation continue, en principe à la rentrée prochaine. Nous avons rempli les documents à cet effet. Nous avons également rempli des documents pour que certains modules soient offerts, par exemple celui de l'histoire de l'art, de façon distincte, en formation continue. Lorsque je dis « offert », cela signifie vendu.

Toujours parmi les points positifs, il est satisfaisant de voir que les collègues de l'UFR participent non seulement aux enseignements, mais également aux manifestations scientifiques que nous organisons.

Dans l'ensemble, cela représente une recherche importante d'intervenants, en tout cas pour les disciplines qui ne sont pas enseignées dans notre UFR. Par exemple en humanité numérique, nous rencontrons souvent des difficultés à trouver les personnes qui interviendront. Nous écrivons beaucoup et avons beaucoup

d'échanges, afin de solliciter des intervenants. Nous publions nos plannings assez tardivement, parce que souvent, cela se dénoue *in extremis*. Cependant, nous y parvenons. Après ces deux années de lancement, nous aurons tout de même l'expérience et un certain nombre de contacts qui nous permettront d'aller plus vite.

Une petite difficulté est que cela génère davantage de travail pour nos collègues du pôle recherche qui gèrent les événements scientifiques avec les équipes de recherche de l'UFR qui le font admirablement. En plus, nous leur demandons d'organiser des événements rattachés en propre au *graduate program*. Même si tout se passe très bien et toujours de façon fluide, nous avons conscience que nous les chargeons d'un surpoids de travail.

Voilà ce que je pouvais dire.

M. ZIDI.– Merci, Anne, pour cette présentation synthétique. Deux sujets se posent pour tous les *graduate programs*. Ce sont d'abord les effectifs qui ont été identifiés par nos « comptables de service », à l'UPEC. Comme vous le savez, actuellement, tout se compte. En comparaison avec d'autres filières, les *graduate programs* annoncent des effectifs plus faibles. Pour ces effectifs la question est : les étudiants sont-ils avec d'autres étudiants ? Des enseignements leur sont-ils spécifiques ? C'est la première question.

Mme RAFFARIN.– Ce sont des enseignements plutôt spécifiques, mais par exemple en langues anciennes, il y a des mutualisations.

M. ZIDI.– Le deuxième sujet concerne la gestion. Pour que les choses soient claires, lorsque ces *graduate programs* ont été lancés, cela s'est fait avec le soutien, le support du SAPAS, pour ceux qui ont connu ce service, il y a quelques années. De mon point de vue, ce service était performant et suivait les choses de très près. Maintenant, c'est quelque peu réorganisé, le SAPAS n'existant plus. Il y a un chaînon manquant entre le central et les composantes, là où se déroulent les *graduate programs*. Nous en discutons l'autre jour, lors d'une réunion avec les porteurs des *graduate programs*. Ce point a été identifié et nous essayons de le résoudre, avec un manque de personnel constaté. Il y a la partie financière et le manque de visibilité, mais parfois, il s'agit également de problèmes de communication entre le central et le local.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Merci, Anne. Je vous propose de passer au suivant. Claire.

Mme HANCOCK.– Bonjour à toutes et à tous. Comme celui que vient de vous présenter Anne Raffarin, notre *graduate program* égalité, diversité, inclusion est porté par l’UFR LLSH. Il y a certains points à peu près identiques, comparables, que je ne redirai pas. En revanche, l’une des caractéristiques de notre *graduate* est qu’il est transcomposantes, puisqu’il est également proposé par nos collègues d’AEI et hypothétiquement de la FSEG, même si nous n’avons pas eu d’étudiant venant de FSEG jusqu’ici. Sont coresponsables avec moi Sylvie Ciabrini de l’AEI et Francine Nyambek–Mebenga de l’Inspé.

Ce n’est pas le bon PowerPoint. C’est celui que j’ai présenté aux Masteriels vendredi dernier. Il cible plutôt les étudiants que les collègues du CAC, mais ce n’est pas grave.

Hypothétiquement, nous fonctionnons avec l’ensemble des laboratoires de SHS de l’UPEC. Nous avons un certain nombre de partenariats privilégiés qui sont listés ici, que je ne reprends pas. Comme nos collègues du *graduate program* patrimoine, nous avons déjà décerné deux contrats doctoraux, l’un à l’automne 2022, l’autre à l’automne 2023. Nous identifions de nombreux débouchés pour nos étudiants, que ce soit en entreprise, en association ou en collectivité, parce qu’à l’heure actuelle, la demande de chargés de mission égalité et diversité est importante.

La formation du *graduate program* a pris la forme du DU, avec des liens particuliers avec certaines formations de master, celui de géographique, mais également différents masters d’AEI listés sur la *slide*.

Nous avons ouvert le M1 en 2022–2023 et avons sept étudiants inscrits. Nous avons reçu énormément de demandes d’inscription en formation continue en cours d’année, que nous n’avons pas été en mesure d’accepter.

Quatre de nos étudiants ont validé la première année. Pour l’année 2023–2024, nous avons choisi de ne pas ouvrir le M1, de n’ouvrir que le M2, avec des étudiants qui poursuivent avec un séminaire coanimé et un suivi individualisé de leur projet. Je ne détaille pas les modules indiqués ici.

Parmi les choses qui fonctionnent bien dans notre DU, il y a la fonction d’animation scientifique. Grâce au BQ–ERI que nous avons obtenu l’année dernière, nous avons pu organiser des journées de lancement avec des collègues internationaux, dont un certain nombre a accepté de participer à notre communauté scientifique internationale. Demain et après–demain, nous organisons nos deuxièmes journées scientifiques, en présence de nos invités internationaux, sur la thématique « La

recherche contre les discriminations ». Nous avons également des invités du monde associatif. Par exemple, une représentante de l'association Ghatt'Up sera là mercredi.

Les difficultés que nous rencontrons sont un peu du même ordre que celles qu'évoquait Anne. Tout ce qui concerne la gestion financière reste assez compliqué et opaque pour nous. Comme les collègues du DU patrimoine, nous nous félicitons du soutien du pôle recherche de l'UFR LLSH qui effectue un magnifique travail, de la très grande activité de Nicolas Bilet qui s'occupe de la formation continue et a suscité ces nombreuses candidatures de professionnels qui voudraient suivre notre formation.

Nous sommes un peu dans une croisée des chemins. Nous avons un peu de mal à décider si nous voulons devenir une formation ouverte très largement à la formation continue ou si nous privilégions nos propres étudiants en master. Il s'avère que le fait de concilier les deux présente des challenges organisationnels certains, surtout lorsque c'est à l'échelle de plusieurs composantes qui n'ont pas les mêmes calendriers, ne fonctionnent pas de la même façon. Nous sommes dans une situation un peu compliquée. Nous profitons de la venue, à partir de demain, de nos collègues du comité scientifique international, afin de *brainstormer* avec eux sur la façon dont nous pourrions organiser notre formation pour les années à venir.

Mme CIABRINI.– Le dernier point soulevé par Claire est important, à savoir l'harmonisation des emplois du temps lorsqu'il y a plusieurs composantes. C'est vraiment ce qui nous a bloqués cette année pour l'organisation des cours que nous avons dû faire en visio ou modifier. Il s'agissait d'un problème organisationnel et souvent, cela a dû être fait au cas par cas, ce qui nous a posé un grand nombre de problèmes.

Un autre point est que les étudiants qui entreront dans la deuxième année de DU ont terminé leur master 2. Le problème des frais d'inscription subsiste et il s'agit de savoir ce que nous faisons pour eux. Ils vont s'inscrire.

M. ZIDI.– Initialement, il a été convenu qu'il n'y aurait pas de frais supplémentaires pour les étudiants.

Une intervenante.– Nous avons reçu un message inverse, je crois de la part du SIOE, disant qu'il fallait que les frais d'inscription soient réglés. Ce n'est pas ce qui avait été convenu initialement ni voté en CAC et en CA. Il nous semble donc un peu difficile de revenir dessus.

M. ZIDI.– Puisque nous parlons de l’aspect budgétaire, comme vous le savez, chaque *graduate program* bénéficie chaque année de 30 000 euros de budget de fonctionnement, au prorata de l’année, plus un contrat doctoral, afin de l’amorcer, de le lancer. C’est ce qui a été initialement convenu dans le cahier des charges. Charge aux *graduate programs* de trouver d’autres financements pour compléter, quels qu’ils soient (associations, entreprises, collectivités). L’université s’était engagée sur ce budget de lancement de 30 000 euros pour encore quelques années, plus le contrat doctoral.

Maintenant, se pose le problème du circuit, parce que cela provient du central. Pour la nouvelle VP finances, les choses sont claires et les budgets sont là pour 2024.

Y a-t-il des questions à poser à nos collègues du GP EDI ?

Un intervenant.– Lors d’une réunion, l’autre jour, vous avez évoqué un gel des dépenses, avec une réduction de 30 000 euros à 15 000 euros. Elle n’a donc finalement pas lieu.

M. ZIDI.– Ce que j’évoquais là concernait le lancement. Pour ce qui sera décidé lié au problème budgétaire, c’est une autre discussion. S’il y a une diminution de 15 000 euros, le BQ-ER peut permettre d’arriver aux 30 000 euros en répondant à cet AAP. D’ailleurs, nous verrons tout à l’heure un certain nombre de projets liés à des *graduate programs* pour lesquels nous proposons le financement, afin de combler ce déficit.

Y a-t-il des questions sur le contenu ?

Mme LIEOU.– Ces journées scientifiques ont-elles pour objectif de bien présenter les *graduate programs* ? Sont-elles ouvertes à tous les étudiants ?

Mme HANCOCK.– Elles sont ouvertes à tous les personnels et étudiants de l’UPEC. Nous en faisons la promotion dans la mesure de nos moyens. Si vous n’avez pas eu l’information, je le regrette ou le déplore. Comme le disait ma collègue tout à l’heure, le temps que nous arrivions à boucler notre programme, nous n’avons pas toujours le temps d’organiser des circuits de diffusion très complets. Elles se dérouleront ici même mercredi, dans la maison des sciences de l’environnement et tout le monde est bienvenu. Plus on est de fous, plus on rit, avec GP EDI. C’est notre slogan.

Mme LIEOU.– Merci beaucoup.

M. ZIDI.– Merci, Claire et Sylvie. Philippe.

Philippe.– Bonjour à tous les membres du CAC. Je vous présente le *graduate program International transitions and the entreprise of tomorrow*. Ce *graduate program* a pour objet l'analyse, l'étude des transitions contemporaines, donc environnementales, numériques, sociétales, sanitaires, pour en citer quelques-unes. Il amène les étudiants à travailler sur ces questions dans une perspective de doctorat ou de recherche, afin de voir la façon dont elles transforment les entreprises à l'échelle internationale, que ce soient des multinationales, des PME ou des (*inaudible, 01.23.56*). Il s'agit ensuite de mener des recherches appliquées dans ces domaines.

Ce *graduate program* est porté par l'International School, en partenariat avec EPISEN. Trois laboratoires sont également associés pour travailler sur ces questions : le LIPHA, le LACL et l'IRG.

Une petite différence avec les deux *graduate programs* qui ont été présentés est qu'il ne s'agit pas d'un DU. Nous avons fait le choix d'adosser le *graduate program* à des parcours au sein des deux mentions de master proposées par l'International School. Les élèves ingénieurs d'EPISEN peuvent s'inscrire à ce programme dans le cadre d'un double diplôme, puisqu'il y a des différences de statut.

Concernant la construction, au premier semestre du master 1, des cours spécifiques pour le *graduate program* sont des cours d'introduction à la recherche (épistémologie, méthodologies quantitatives et qualitatives). Nous sommes pluridisciplinaires et avons également des introductions sur ce qu'est la recherche en droit, la recherche en gestion, la recherche en économique, ce que sont les attendus et les pratiques.

Nous avons une perspective internationale et des professeurs invités viennent présenter leurs recherches aux étudiants dans une dimension internationale. Cette année, nos étudiants ont voyagé au Brésil, aux États-Unis et en Pologne. Trois intervenants, deux économistes et un juriste ont présenté leurs travaux.

Au second semestre du master 1, il y a une mutualisation. Les étudiants se spécialisent dans un domaine de leur choix à travers les parcours proposés dans les mentions de l'AMI, avec une mutualisation des enseignements, sur des perspectives soit plutôt entrepreneuriales, soit plutôt tout ce qui est *sustainability*, environnement, digitalisation. Je vous épargne les différents parcours des deux mentions.

En master 2, nous entrons davantage dans la préparation au doctorat. Au premier semestre, il s'agit d'un stage en laboratoire, soit universitaire, à l'UPEC, en France ou

dans chez un partenaire international, soit dans des centres de recherche qui peuvent être en entreprise. Au second semestre, ils travailleront à la préparation d'un mémoire qui servira pour leur projet doctoral, à affiner leurs recherches. Des séminaires de recherche sont également organisés, afin de pouvoir discuter de la perspective qu'ils voudraient donner à leurs travaux.

Au niveau de la recherche, nous avons bénéficié de deux allocations doctorales. Le premier doctorant est en deuxième année de thèse, sous la codirection de Sylvie Thoron et d'Olivier Michel. Nous sommes assez satisfaits, parce que nous voulions vraiment que ce soit pluridisciplinaire et que cela associe différents laboratoires. Ce doctorant s'inscrit véritablement dans ce cadre, puisque nous avons quelqu'un du LACL, donc plutôt mathématiques et logique et Sylvie Thoron qui est économiste au LIPHA. Cette année, l'allocation doctorale a été attribuée à un candidat qui va travailler sur « *Safe and safety rapatried* », sur les migrants qui reviennent dans leur pays. Il s'agit de voir de quelle façon, au niveau des ressources humaines, il est possible d'accompagner ces trajectoires, afin que ce soient des trajectoires de réussite, avec un cas spécifique au Sénégal. Le troisième laboratoire, l'IRG, bénéficiera de cette allocation. De ce point de vue, cela fonctionne plutôt bien.

Nous nous félicitons que ce *graduate program* crée une sorte d'émulation pour les travaux menés, notamment à l'AEI. Au-delà du *graduate program*, de nombreux enseignants sont intéressés à la fois par le fait d'intervenir et d'accompagner ces recherches.

Nous allons lancer une revue *International transitions*. Le premier numéro paraîtra très prochainement, avant la fin de l'année, et portera sur l'enseignement de la *sustainability* dans sa dimension internationale. Certains professeurs invités voudraient également s'investir dans le cadre du *graduate program*. Nous sommes en train de discuter d'une éventuelle mise en place d'un double diplôme.

Du point de vue financier, c'est peut-être un peu plus simple que dans le cadre des DU. Il est plus simple d'identifier les financements et nous n'avons pas rencontré de problème pour les allocations doctorales. C'est lié à la structure qui est un peu différente. L'école doctorale est principalement OMI, avec le LIPHA, mais au niveau du LACS, nous avons également (*inaudible, 01.29.11*).

M. ZIDI.– Merci, Philippe. Y a-t-il des questions ou des observations ? Marie-Albane.

Mme de SUREMAIN.– Merci beaucoup pour la présentation. Quelle est la périodicité de la revue scientifique ? Avec quel collectif travaillez-vous ?

Philippe.– La revue sera publiée aux éditions ESKA. Deux numéros par an sont prévus, mais selon les contributions, il pourra y en avoir d'autres.

Mme de SUREMAIN.– Le comité de rédaction est-il fortement lié aux EP ou est-ce plus large ?

Philippe.– Dans le comité de rédaction, il y a principalement des enseignants-chercheurs de l'AEMI et d'EPISEN. Nous avons également des intervenants externes. C'est tout à fait ouvert. Si des personnes sont intéressées, nous serions ravis de les accueillir.

M. ZIDI.– Merci pour cette présentation, Philippe. Marie-Albane pour le GP ELSE.

Mme de SUREMAIN.– Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais tout d'abord vous transmettre un message de la part de Sylvie Thoron qui est porteuse du *graduate program* ELSE et de l'école socioenvironnementale. Avec Fabrice Hamelin, ils étaient tous les deux retenus à l'IEP de Fontainebleau, pour l'inauguration officielle. Elle aurait fait cette présentation si elle avait été disponible. Je vais donc essayer de la remplacer.

Ce *graduate program* ELSE (école socioenvironnementale) a pour objectif de travailler sur la question des transformations socioenvironnementales, des « transitions », avec cette particularité de s'appuyer vraiment sur les sciences humaines et sociales et de travailler à l'interface avec les sciences environnementales. Il s'agit vraiment de chercher au moins la pluridisciplinarité, pour aller vers l'interdisciplinarité, afin d'aborder ces problématiques de transformations socioenvironnementales à l'ère de l'Anthropocène. Le souhait est également d'avoir une approche systématique, d'aborder les questions dans leur globalité. Pour cela, nous avons monté un *graduate program* à l'interface entre plusieurs composantes, plusieurs disciplines, plusieurs parcours.

La structure s'appuie sur trois parcours de master, avec des mentions différentes, l'un avec la mention sciences politiques (LCSE), l'autre étant la mention politiques publiques (PSRE). Ces deux parcours sont portés par l'IEP. Un troisième parcours a la particularité d'être en formation continue, porté par l'Inspé, sur « éduquer au développement durable, former à transformer les pratiques ». À l'interface de ces trois parcours, nous avons organisé des formations communes, tout d'abord des conférences ELSE qui accueillent des chercheurs internationaux, des chercheurs

académiques, mais également des professionnels engagés dans des problématiques de recherche. Nous avons vraiment cette double approche.

Il y a également un séminaire de méthodologie de la recherche en sciences humaines et sociales, ainsi que des problématiques de recherche abordées en anglais. Ce n'est pas un cours d'anglais pour de l'anglais, mais il est dédié à « *recherche and social and human sciences* », pour un ensemble de soixante heures.

Le projet d'école d'été viendra compléter la formation. L'objectif est de passer du master au doctorat.

Les effectifs peuvent sembler bien minces. En termes de formation, nous avons ouvert en septembre 2023. Deux étudiants sont dans un parcours, un étudiant (*inaudible, 01.33.44*), trois étudiants sont réunis, ce qui fait six étudiants. Cependant, ces parcours sont eux-mêmes adossés à des parcours (*inaudible, 01.33.52*), des parcours classiques qui ne sont pas GP. Les heures de formation sont donc mutualisées. À l'échelle de ces trois parcours, ces conférences internationales, ces heures de méthodologie de la recherche et cette école d'été sont là spécifiquement avec ce label *graduate program*. Encore une fois, ces conférences sont ouvertes à tous. Simplement, nous demandons à ces étudiants qui suivent ces parcours labellisés *graduate program* un travail spécifique de portage de ces conférences, d'analyse, etc. Ces conférences sont enregistrées. Elles pourront donc être mises à disposition et diffusées plus largement qu'à l'échelle des parcours de master mentionnés.

En termes d'adossement à la recherche, neuf laboratoires d'adossement correspondent à la diversité disciplinaire de cette approche, de ces enseignements. Il est à signaler que l'OSU intervient dans les trois parcours. Il ne s'agit pas exactement d'une mutualisation, les cours n'ayant pas lieu en même temps. Ce sont des modules dupliqués, répétés avec des adaptations en fonction du public. Nous remercions les collègues de l'OSU qui ont concocté un programme sciences environnementales adapté à un public qui n'est pas chimiste ou physicien.

Deux doctorantes ont été lauréates de contrats doctoraux en 2023, l'une avec sujet et un rattachement au Lab'Urba et donc à l'ED PTT et l'autre au laboratoire CEDITEC et à l'ED CS.

J'ai fait un petit focus sur quelques activités, comme les conférences. Il y a eu trois conférences au premier semestre et il y en aura trois au deuxième semestre, avec des chercheurs de rang international, ainsi que des chercheurs engagés dans le monde

professionnel, par exemple Arthur Jobert qui est ingénieur et chercheur chez EDF, dans le département recherche et développement. Il a une formation de sociologue. Ces conférences sont adossées à des journées de recherche qui ont eu lieu à l'IEP. Il ne s'agit pas de conférences sèches. Elles sont chaque fois intégrées dans une journée. Les deux lauréates d'un contrat doctoral ont présenté leur projet doctoral lors du séminaire de méthodologie des recherches au premier semestre.

Enfin, nous travaillons également avec et pour les JSE, les journées scientifiques de l'environnement. Cette année, le thème portera sur les limites planétaires. Nous participons au comité scientifique et les étudiants seront mobilisés pour participer à ces journées scientifiques, ce qui fait partie de leur formation et de leur évaluation.

En termes de perspectives, notre objectif est bien sûr la montée en puissance des effectifs, liée à la satisfaction de la première cohorte d'étudiants. C'est également une meilleure communication. Pour ce qui nous concerne, en formation continue, nous voudrions que soient vraiment activées les possibilités de mobiliser le CPF. Cette année, nous nous sommes heurtés à quelques difficultés techniques faisant que nous avons refusé un parcours EDD. Cinq personnes n'ont pas pu venir et étaient déçues. Nous espérons que cela changera l'année prochaine.

Parmi nos perspectives, il faudra clarifier les questions financières qui restent un peu opaques pour nous également. Pour l'instant, le *graduate* a fonctionné avec les ressources des composantes, mais au deuxième semestre, nous avons vraiment besoin d'avoir une visibilité plus forte sur ces financements.

Il y aura des possibilités de bourse de mobilité pour les étudiants de M2 qui pourront faire des stages de recherche à l'université de Sherbrooke et à l'université de Louvain, puisque les étudiants des deux premiers parcours ont des stages à effectuer.

Cette année, nous procéderons au recrutement d'un doctorant ou d'une doctorante, selon un calendrier qui correspondra avec les calendriers d'instances. Notre projet est d'organiser une école de fin d'été au mois de septembre. Elle se tiendra à Fontainebleau, avec un programme que nous travaillerons avec nos partenaires nationaux et internationaux, encore une fois des partenaires académiques, mais également des partenaires professionnels. Ainsi, nous pourrions travailler avec la DRIEAT (Direction régionale interministérielle à l'équipement et à l'aménagement du territoire) qui intervient déjà dans nos formations, ainsi qu'avec tout le réseau de recherche et développement d'EDF. Ce sont également les partenaires institutionnels que vous connaissez bien, comme la ville de Fontainebleau. Il y en a d'autres, mais je

préfère ne pas les nommer, parce que nous sommes en cours de préparation de cette école d'été. J'avance ce qui est sûr.

Voilà nos projets, avec un petit défi organisationnel au départ, avec deux composantes, trois mentions différentes, mais finalement, nous avons fini par réunir toutes les maquettes suffisantes et nécessaires pour arriver à monter cette formation. J'insiste sur les mutualisations. Les effectifs sont faibles et nous espérons qu'ils augmenteront. Clairement, ces cours ne sont pas dispensés que pour trois étudiants, ce qui n'aurait pas d'intérêt. Par exemple la méthodologie de la recherche est ouverte au master recherche de l'IEP.

Je vous remercie.

M. ZIDI.– Merci. En effet, la question des effectifs est souvent posée pour les GP et la mutualisation est la réponse.

Concernant la partie financière, j'ai oublié de préciser que trois *graduate programs* sont financés par ERASME : ELSE, EDI et celui que nous verrons tout à l'heure sur l'intelligence artificielle. C'est encore un autre circuit qui complique un peu les choses. Nous attendons ce renfort administratif demandé depuis des mois, afin de pouvoir gérer tout cela, encore une fois entre le central et les composantes.

Y a-t-il des questions pour Marie-Albane ? Je vous propose de passer au suivant.

Davy Louis Versace.– Je vais vous présenter le graduate program matériaux du futur et gestion des risques entrepreneuriaux. Au départ, en 2022, ce *graduate program* était porté par Emmanuelle Dubocage et Daniel Grande. Cependant, Daniel Grande, le directeur de l'ICMPE va partir. C'est moi qui le remplacerai. Un nouveau collègue est devenu responsable, Alvin Panjeta qui fait partie de l'IRG.

L'objectif de ce *graduate program* est de former des chimistes de haut rang, avec une spécialité en management. Nous nous sommes essentiellement basés sur la chimie, avec trois piliers : les matériaux, structures et énergies, les matériaux pour le développement durable et la chimie pour la santé, en lien avec tout ce qui est risques liés à la synthèse et au devenir de ces matériaux.

Les porteurs sont l'ICMPE et l'IRG. Les partenaires de l'UPEC sont CERTES et le MSME. Un partenaire industriel est Enedis. La FST est porteuse du GP MMER.

En 2022, il y avait un comité de pilotage, avec certaines personnes, que nous avons fait évoluer, en faisant notamment intervenir le doyen de la FST, Yann Bassaglia. Je ne

lui ai pas encore demandé, mais je crois qu'il est d'accord. Daniel Grande s'en va et est remplacé par mon collègue Alvin et moi-même. Nous intégrerons également un membre de l'école de proba.

Ce master est lié au master chimie. Il a commencé le 16 octobre 2023, avec deux champs de formation. Le premier champ est tout ce qui est lié à la science et à la technologie. Je vous présenterai tout à l'heure les différentes UE liées à ces cours. Le deuxième champ est celui du management et des risques entrepreneuriaux. Ce *graduate program* est divisé en cinq unités d'enseignement. La partie la plus importante porte sur tout ce qui est lié aux matériaux inorganiques et polymères. L'UE 2 de quarante heures porte sur les matériaux pour la structure et l'énergie. L'UE 3 concerne tout ce qui est lié à l'environnement, tout ce qui est biosourcé. Ensuite, ce sont les matériaux pour la santé et finalement, tout ce qui est management et risques entrepreneuriaux. Au deuxième semestre, ce sera un stage de cinq à six mois, essentiellement à l'étranger. Nous leur avons dit que le stage devait être effectué à l'étranger. Je précise également que dans ce *graduate program*, tous les cours sont dispensés en anglais.

Le lancement du programme doctoral a eu lieu en 2022. Il y a déjà eu deux thèses, une thèse à l'IRG en 2022 et le commencement d'une thèse portée par le MSME et l'ICMPE en novembre 2023. En 2024, nous ferons un appel à candidatures pour une nouvelle thèse.

Pour faire un petit bilan, nous avons commencé il y a deux mois et avons cinq étudiants inscrits, dont l'un venant du M1 de la FST de l'UPEC, les autres venant de l'extérieur. Concernant le bilan financier, nous avons reçu 10 000 euros et en avons utilisé 9 000.

En termes de perspectives, nous ferons une plaquette en anglais à la rentrée, afin de diffuser cette offre de formation auprès des étudiants de ME et surtout des réseaux sociaux. Cette année, nous avons invité un Espagnol à faire des cours sur tout ce qui est nanomatériaux. En nous appuyons sur des projets du BQ-ER, nous allons inviter des professeurs étrangers pour dispenser des cours ou faire des conférences. Nous sommes également en train de mettre en place des collaborations, des *agreements* avec différentes universités, afin de permettre la venue d'étudiants étrangers en master. Pour l'année prochaine, nous avons déjà deux ou trois étudiants étrangers intéressés par le fait de venir chez nous. Nous aimerions organiser des journées scientifiques avec les doctorants qui ont commencé ce GP, afin qu'ils présentent leurs

résultats et de faire interagir d'autres doctorants qui pourraient présenter leurs résultats au niveau scientifique lors de cette journée.

Merci.

M. ZIDI.– Merci pour cette brève présentation. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Yacine.

M. AMIRAT.– Bonjour à tous. Je vais vous parler du *graduate program* IA qui pour objectif de former les chercheurs, à terme les ingénieurs de recherche via un doctorat qui peut se faire dans un cadre académique ou dans le cadre d'une entreprise, avec la procédure CIFRE.

Le domaine est celui de l'IA et de la science des données. C'est un domaine pour lequel il y a beaucoup de débouchés et de demandes en France et un peu partout dans le monde. Les débouchés sont très nombreux. Il peut s'agir d'une carrière d'enseignant-chercheur, de chercheur, d'ingénieur de recherche, de chef de projet, etc. Il peut également mener vers la création d'entreprise d'IA, des incubateurs liés aux IA d'entreprise.

La particularité de ce *graduate program* est qu'il est structuré en deux parcours. Le parcours SVE couvre les applications de l'IA dans le domaine de la santé, de la ville intelligente et de l'environnement.

L'objectif de ce parcours est de former par la recherche des étudiants de haut niveau à deux sous-domaines de l'IA que sont l'IA orientée connaissances, basée sur la représentation de connaissances et le raisonnement logique automatisé et l'IA orientée données, ce que l'on appelle plus classiquement l'apprentissage automatique, artificiel ou statistique.

Ce parcours s'appuie sur des formations existantes, notamment le master IA2S et le master mathématiques et applications. D'autres formations sont partenaires de ce parcours. Les laboratoires impliqués sont le LISSI, le LAMA, l'IMRB, le (*inaudible*, 01.50.36) et l'ICMPE. Il s'agit d'un parcours transcomposantes.

En termes de bilan, ce parcours a démarré en 2022–2023, avec cinq inscrits. Nous avons le même nombre d'inscrits pour cette année universitaire 2023–2024. En termes de crédits de fonctionnements alloués, nous avons eu 24 000 euros. Il y a eu un prélèvement de 20 % sur les 30 000 euros accordés au départ. Ces crédits sont gérés par la faculté des sciences et technologies. Ils ont été utilisés pour payer des

heures d'enseignement, bien sûr en extra. Comme le parcours s'appuie sur le master IA2S, nous avons prévu dans notre maquette pédagogique des enseignements, des séminaires spécifiques centrés sur (*inaudible, 01.51.41*). L'autre partie des crédits a été utilisée pour l'achat de serveurs, de machines.

Une allocation doctorale a été attribuée au laboratoire LAMA en 2022. La thèse est actuellement dirigée par Stéphane Jaffard et (*inaudible, 01.52.03*).

Les difficultés que nous avons rencontrées au démarrage de ce parcours étaient liées au blocage des fonds. Je dois vous avouer que c'était un peu compliqué, mais les choses ont été résolues depuis. En termes d'inscription administrative, cela a été un peu compliqué pour (*inaudible, 01.52.25*).

En termes de perspectives, nous aimerions vraiment nous appuyer sur le service communication de l'UPEC, notamment de la FST, puisque c'est elle qui porte ce parcours, afin de promouvoir ce *graduate program* et plus spécifiquement ce parcours. En termes de nombre d'étudiants pour les années à venir, au départ, nous avons annoncé que nous souhaitions atteindre quinze étudiants. Nous prévoyons dix étudiants inscrits en 2024–2025 et quinze en 2025–2026. Normalement, un parcours sera créé pour les médecins, ce qui était prévu au moment de l'élaboration du projet. Bien sûr, avec la réduction des crédits de fonctionnement annoncée, nous souhaitons chercher des fonds propres, afin de faire tourner le parcours, par le biais de la collecte de taxe d'apprentissage, la réponse à des appels à projets, des appels d'offres internes ou externes.

Sur le plan de la communication, nous souhaitons vraiment faire le maximum pour promouvoir le parcours, le *graduate program* en général, que ce soit en interne ou vis-à-vis de l'extérieur.

Le deuxième parcours s'intitule SEJS (sciences économiques, juridiques et sociales). L'objectif de ce parcours est de former des étudiants dans le domaine de l'IA et des sciences économiques, juridiques et sociales. Il y a deux volets : l'IA et l'apprentissage automatique ou artificiel appliqué aux sciences économiques ; l'IA est les méthodes formelles appliquées au droit et aux sciences politiques et juridiques.

Plusieurs laboratoires et composantes sont concernés par ce parcours. Il s'appuie sur plusieurs masters dans le domaine des sciences économiques, de l'informatique, du droit et des sciences politiques.

En termes de bilan, il y a eu trois inscrits en M1. La particularité de ce parcours est qu'il est proposé en M1 et M2, le parcours précédent n'étant proposé qu'en M2. En 2022–2023, il y a eu trois inscrits en M1. En 2023–2024, il y a eu quatre inscrits en M1 et deux en M2.

Les crédits de fonctionnement ont essentiellement été utilisés pour les bourses d'études, sur des critères d'excellence. Ce choix a été fait au moment de la création de ce parcours.

Une allocation de doctorat a été attribuée en octobre dernier à ERUDITE. La thèse est actuellement encadrée par Vincent Bouvatier et Zineb Abidi.

Des difficultés ont été rencontrées, notamment sur la partie communication (*inaudible, 01.56.08*) de l'UPEC, plus la plateforme TME.

En termes de perspectives, il devrait y avoir cinq étudiants inscrits en M1 et cinq en M2.

Pour ce qui est des ressources, vu le contexte financier actuel et la réduction des dotations en crédits de fonctionnement, le montant des bourses allouées aux étudiants sera réduit, avec l'objectif de le compenser par des ressources propres par le biais de la taxe, des appels à projets. Une réponse à un appel à projets BQ–ER a été déposée en novembre 2023, dont je ne connais pas l'issue aujourd'hui.

En termes de communication, nous souhaitons mieux promouvoir ce *graduate program* via les services de communication de l'UPEC et de la FSEG.

M. ZIDI.– Merci, Yacine, pour cette présentation. En parlant de communication, si vous avez la curiosité d'aller voir la présentation des *graduate programs* sur le site de l'UPEC, c'est assez léger. En effet, il y a l'intitulé des *graduate programs* et en cliquant dessus, c'est la nomenclature classique UPEC, mais sans descriptif ni plaquette, y compris en anglais, parce qu'il s'agit aussi de développer les relations internationales. Nous ne pouvons pas communiquer avec cela. A noter que ce n'est pas du fait des porteurs de *graduate programs*. Le service communication doit se mobiliser davantage pour communiquer sur ces formations spécifiques. Au niveau des composantes, la communication est un peu plus détaillée, mais à l'échelle de l'UPEC, c'est assez léger. En tout cas, c'est ce que l'on voit en premier de l'extérieur.

Y a-t-il des questions ?

Un intervenant.– Quel genre de difficultés avez-vous rencontré avec TME ?

M. AMIRAT.– C’est mon collègue Arnaud Valfond qui n’a pas pu venir aujourd’hui. C’est lui qui s’occupe de ce parcours. Je n’en ai aucune idée.

Un intervenant.– Les deux parcours sont-ils partiellement mutualisés ?

M. AMIRAT.– Des heures sont mutualisées. Nous sommes en phase de démarrage et avons prévu une mutualisation des heures dans la maquette de départ. Pour l’instant, nous n’avons pas pu la mettre en œuvre, mais cela va se faire. Au moment de la création de la maquette, nous avons identifié des heures. Par exemple dans le parcours SEJS, une partie concerne le langage naturel, que nous ne traitons pas dans l’autre parcours. De la même façon, tout ce qui est IA, représentation de connaissances et raisonnement n’est pas proposé dans le parcours SEJS, mais le parcours SVE* le propose. Ce sera proposé aux étudiants d’autres parcours.

M. ZIDI.– Merci, Yacine. Noé, pour le dernier GP.

M. WAGENER.– Merci beaucoup. L’idée centrale de ce programme numérique, politique et droit est de prendre des étudiants et étudiantes de droit et de sciences politiques et premièrement, de leur offrir une formation solide en informatique. 50 % de leur enseignement en M1 et en M2 est de l’enseignement en informatique. Deuxièmement, il s’agit de les immerger pleinement dans la recherche par une multitude de stages en laboratoires de recherche et la participation à des travaux collectifs de recherche. L’objectif est de former des étudiants et étudiantes à des thèses qui n’existent pas aujourd’hui. Avec ce *graduate program*, nous essayons vraiment d’arriver à des thèses de bon niveau en droit et en sciences politiques, mais qui ne se contentent pas de baigner dans une culture numérique bien maîtrisée et prennent appui sur les développements en informatique, ce qui n’existe pas aujourd’hui en France, mais dans plusieurs États étrangers. C’est le constat de ce manque dans nos formations à la recherche qui a produit cette idée d’un *graduate program* numérique, politique et droit.

Nous avons ouvert récemment, en septembre 2023, mais seulement pour moitié, le programme étant rattaché à deux masters correspondant à une majeure droit et à une majeure scientifique. La majeure droit a seulement ouvert cette année, avec un niveau de sélectivité à peu près satisfaisant, mais qui pourrait être rehaussé. Nous avons 3 place et avons 72 candidatures. Nous avons recruté les candidats classés premier, deuxième et septième. En septembre 2024, nous ouvrirons la majeure sciences politiques, avec trois places également.

S'agissant des projets de recherche sur lesquels nous prenons appui, cette année, les trois étudiantes du programme participent à trois projets collectifs. Deux sont plutôt des projets en phase de maturation et déboucheront à terme sur de vrais projets de recherche. Ils font l'objet d'un soutien (*inaudible*, 02.03.30) dans le cadre des deux vagues du BQ-ER de l'an dernier. Deux projets ont déjà obtenu des financements et ont confié une petite partie de leur recherche à ces étudiantes du programme. Un projet est financé par l'ANR et l'autre est issu d'un financement *ad hoc* de la Défenseur des droits. Ces quatre projets de recherche ont fait l'objet d'assez longues discussions pour les identifier et permettre à ces étudiantes de toucher un nombre très important de compétences en recherche. Pour le premier, il s'agit plutôt de compétences en droit et en exploitation d'outils issus de l'informatique, afin de travailler des données en *open data*. Le deuxième est à cheval entre droit et histoire, afin de travailler sur l'histoire de la loi informatique et libertés. Le troisième est un vrai projet en informatique ayant pour objet les corpus juridiques. Le quatrième est à l'intersection entre géographie, droit et informatique.

Grâce au budget du programme, nous avons pu démultiplier les événements organisés depuis le mois de septembre. Ici, il y en a quatre, mais en réalité, il y en a un peu plus, parce que nous n'avons pas toujours fait des affiches. Il s'agit des quatre événements que nous avons organisés en septembre, en partie financés par ce programme de master doctoral numérique, politique et droit.

La force que nous a donnée ce programme est de pouvoir faire appel à davantage de collègues étrangers que nous ne le pouvions les années précédentes. Les années précédentes, du côté du master droit du numérique, pour la majeure partie du programme numérique, politique et droit, nous avions au mieux un professeur invité par an et encore, pas tous les ans. Cette année, nous arrivons à quadrupler le nombre de collègues étrangers invités. L'un est invité sur un financement classique « professeur invité », deux sont pris en charge spécifiquement par le programme numérique, politique et droit et le dernier passe par un financement ANR « jeunes chercheurs ». Cela nous permet de mieux déployer la visibilité internationale de nos recherches.

Tout cela passe par un certain nombre de coopérations internationales. L'une de ces coopérations est maintenant en place, avec la collègue de la Dublin City University qui lui-même a son propre programme. Elle a été professeur invitée dans le programme numérique, politique et droit de l'UPEC l'an dernier. Elle accueillera des étudiantes du

programme numérique, politique et droit à la *summer school* organisée à Pise en juin 2024.

Par ailleurs, une collaboration avec l'université de Neuchâtel a été actée la semaine dernière, avec un gros laboratoire de nouveau type qui s'appelle « LexTech Institute ». Dans un premier temps, l'idée est de faire circuler les étudiants, également en fonction de leurs aspirations et affinités.

Un point est beaucoup moins avancé, pour lequel nous sommes simplement au stade des contacts. Il n'avance pas très vite. Des collègues d'Olomouc ont mis en place un KJ program « *Low and digital technologies* ». Ils sont intéressés, mais pour l'instant, cela n'a pas encore débouché sur une collaboration concrète.

S'agissant des difficultés rencontrées, elles font écho avec certaines déjà évoquées, à savoir que le budget n'a pas été versé à l'UFR de droit, ce qui l'a obligée à faire des avances sur fonds. Il semblerait que ce sera peut-être débloqué cette semaine.

M. ZIDI.– Alors que c'est clos.

M. WAGENER.– C'est également ce que l'on m'a dit. En tout cas, nous avons dû annuler des activités. Nous devions envoyer des étudiantes à Toulouse au mois d'octobre et à ce moment-là, l'UFR de droit faisait encore pression sur la centrale, afin de récupérer l'argent. Nous avons donc dû annuler cette activité. Finalement, l'UFR de droit a avancé les fonds et depuis, j'ai régulièrement des messages pour que nous récupérions l'argent.

Ensuite, il y a la question de la coupe du budget, mais qui n'est finalement peut-être pas actée. Je suis peut-être allé un peu vite en réalisant le PowerPoint. Nous avons monté un budget autour de 30 000 euros par an et s'il est divisé par 2, cela nous posera de réelles difficultés en termes de gratifications de stages. Tout notre budget partira dans les gratifications de stages, ce qui nous empêchera de mener les coopérations internationales. Cela nous obligerait à revenir en arrière sur les gratifications de stages, mais nous ne pouvons le faire vis-à-vis des étudiantes auprès desquelles nous avons déjà pris des engagements. C'est un casse-tête relativement compliqué. Nous avons bien entendu le message de Mustapha nous poussant à poser davantage de demandes du côté des BQ-ER, mais aimions beaucoup la grande liberté que nous offrait le *graduate program* d'avoir des financements à peu près sécurisés en interne, avec le fait de débloquer des cofinancements à l'extérieur. Maintenant, il va falloir sécuriser les financements en interne en faisant valoir des financements extérieurs, alors que nous n'aurons pas encore eu ces financements en interne. Nous

y perdons beaucoup en liberté et en ce qui nous plaisait beaucoup dans l'idée des *graduate programs*.

Ensuite, il y a la question des bourses doctorales. Vous avez compris que le projet de notre programme numérique, politique et droit est vraiment de s'inspirer de ce que l'on appelle les « PSJ tracks », c'est-à-dire le fait de former des étudiants qui n'existent pas dans ce domaine, de les emmener vers les thèses et de sécuriser cela par un financement externe. C'est par exemple ce qui est en place depuis trois ans à Paris-Saclay. Nous n'avons pas tout à fait fait du Paris-Saclay et avons fait davantage du Créteil, ce qui est très bien par ailleurs, mais on nous a dit que finalement, il n'était pas possible de procéder de la sorte, qu'il fallait dépenser dès à présent nos bourses doctorales. Nous souhaitons emmener nos étudiantes formées de manière très particulière vers des thèses et non recourir à des étudiants ayant un parcours plus classique en droit, sciences politiques ou en informatique. Il faudrait les former, alors que nous formons nos étudiantes précisément pour les emmener vers des thèses d'un nouveau type. C'est une vraie difficulté qui casse un peu la logique qui était celle de la construction. Nous l'avons toujours présenté de cette façon auprès de toutes les instances et au fil de la construction de ce programme numérique, politique et droit.

S'agissant des enjeux pour l'année prochaine, la promotion sciences politiques arrive. Nous l'anticipons beaucoup avec un certain nombre de projets, dont un BQ-ER qui sera sans doute examiné tout à l'heure et obtiendra peut-être un peu d'argent. Il essaie de travailler davantage sur l'interface droit, informatique et sciences politiques.

Nous rencontrons la même difficulté que les collègues précédents, à savoir qu'il est assez lourd de gérer la communication. Nous avons fait une communication de base que nous pouvons ensuite récupérer, mais c'est le niveau zéro de la communication. Il faudrait être présent sur les réseaux sociaux, etc., ce qui n'est pas le cas. Dans le programme, nous défendons la nécessité de réfléchir à la manière dont nous sommes présents sur les réseaux sociaux, mais si nous ne le faisons pas, personne ne le fera pour. Nous rencontrons donc un problème de communication de ce point de vue.

Je vous remercie.

M. ZIDI.– Merci, Noé, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ou des observations ? Sur la partie communication, c'est encore une fois général, quel que soit le *graduate program*. La page UPEC ne convient pas du tout. Pour alimenter une page qui tient la route, il faudrait que les porteurs rédigent les documents en

français et en anglais. D'ailleurs, je ne sais pas où cela en est au niveau de l'anglais, parce qu'il semblerait qu'il y ait un blocage du service de la communication.

Concernant la partie budgétaire, il s'agit d'un budget annuel que nous ne pouvons reporter. Dès qu'un contrat doctoral est financé, il doit être utilisé dans l'année. C'est ainsi et ce sont les règles financières.

Un intervenant.– Nous avons tout de même beaucoup communiqué avec la Présidence. On nous a répondu qu'il était sans doute possible de déplacer le financement. Nous avons eu de nombreux échanges sur ce point, pour lesquels tu étais en copie. On nous disait que c'était tout à fait envisageable, d'autant plus dans une situation financière déficitaire.

M. ZIDI.– Le seul cas de figure pourrait être ce qui est lié au projet ERASME, parce qu'il s'agit d'un budget à part. Dans l'absolu, on pourrait reporter les contrats doctoraux d'une année à l'autre et en avoir par exemple deux sur une même année. Cependant, il a été décidé d'uniformiser l'utilisation des budgets octroyés à tous les *graduate programs*, afin qu'ils fonctionnent de la même manière, qu'il n'y ait pas deux étages de fonctionnement. Comme vous le savez, il y a aussi des demi-financements UPEC, ainsi que des contrats doctoraux classiques provenant du ministère. Il ne peut pas y avoir d'hétérogénéité sur ce qu'affecte l'UPEC. Ensuite, ce dont nous discutons est de l'amorçage, que ce soit sur le budget de fonctionnement ou les contrats doctoraux des *graduate programs*. Rien n'empêche les *graduate programs* d'obtenir des financements par ailleurs, obtenus par une association, une collectivité, une entreprise. Dans ce cas, tout est ouvert et ce budget peut être reporté d'une année à l'autre. En revanche, la règle financière, comptable pour le budget UPEC n'est pas le report. Ce n'est pas ma règle, c'est celle que l'on nous impose. Même au niveau des laboratoires, nous ne pouvons pas reporter les financements de l'UPEC. C'est ainsi.

Y a-t-il des questions pour Noé ? Merci, Noé.

3.3 Axes stratégiques (fonctionnement, bilan et perspectives)

M. ZIDI.– Je vous propose de passer aux axes stratégiques. Je sais que Fabrice est très pressé.

M. RIPOLL.– Bonjour à tous. Au sein de l'axe TIR (transformations sociales, inégalités, résistances) qui est très SHS, nous sommes tombés d'accord sur le fait de lui donner comme fonctions essentielles de développer des échanges, de faire circuler l'information, de faire de l'acculturation réciproque et d'essayer de développer des

discussions à un niveau de généralité suffisant pour que chacun se (*inaudible*, 02.15.23) dans ses objets. Nous sommes sur la question des approches, des méthodes, des concepts, en espérant que cela puisse déboucher sur des collaborations de recherche entre laboratoires et composantes pouvant être impliqués. De fait, c'est ce que nous avons pu observer.

Voici la composition du comité d'animation, avec différentes composantes et laboratoires relativement bien mobilisés. Parmi nos activités, il y a le fait de labelliser les BQR et les BQ-ER qui demandent une labellisation ou non. Des manifestations scientifiques, des programmes de recherche, des actions articulant formation et recherche, etc. demandent un label TIR. Ce n'est pas systématique, mais une bonne proportion s'inscrit de fait dans les thématiques de l'axe. Évidemment, nous nous rendons compte que dans le lot, nous retrouvons des personnes qui sont de fait fortement impliquées dans l'axe, mais pas nécessairement.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, pendant un certain temps, nous avons beaucoup fonctionné sur la base de séminaires pour avoir ces échanges, ces discussions, ces acculturations. Face au constat que nous partagions des approches communes intéressantes et de l'émergence de programmes de recherche qui associaient différents collègues, nous avons décidé de passer à un autre type de manifestation. Il s'agit en l'occurrence de journées d'études permettant de faire dialoguer des collègues de l'UPEC avec des invités extérieurs. L'année dernière, en automne, nous avons organisé une journée d'études sur la thématique de l'engagement. Cette année, au début du mois de décembre, nous en avons organisé une sur la thématique du travail. Nous avons pu constater qu'il existait plusieurs programmes sur le travail, notamment sur le travail de plateforme qui a donné lieu à la première demi-journée. Autour de Claire Marzo, Donna Kesselman et Tomás Moreira, un collègue brésilien qui était chercheur invité à l'UPEC, nous avons deux programmes sur le travail de plateforme, pour lesquels nous avons pu constater une complémentarité. C'est également en présence de Sophie Bernard, une collègue très connue sur ces questions. De la même façon, pour la question du travail à l'université, nous avons pu faire dialoguer des invités extérieurs dans le cadre d'un programme de recherche qui s'appelle « ArchivU » et travaille sur les transformations des comptes rendus de laboratoires et de conseils d'administration sur plusieurs décennies, avec l'analyse de discours.

En termes de perspectives, nous n'avons pas eu le temps d'organiser une réunion de *débriefing* de la journée d'études venant d'avoir lieu. Cependant, à l'occasion de

discussions informelles, nous avons constaté que bien d'autres choses se faisaient sur le travail et étaient susceptibles de donner lieu à des rencontres, que ce soit l'évolution des conditions de travail à l'université, notamment dans le cadre des réformes et du fonctionnement du management par projet, etc., l'articulation entre travail et trajectoire scolaire universitaire – nous avons de nombreux programmes, notamment en lien avec l'Inspé, mais pas seulement, portant sur les trajectoires universitaires – ou la dimension spatiale du travail. L'année dernière, nous avons également considéré que la question de l'engagement devait continuer à être discutée, notamment en lien avec le projet ERASME, mais pas seulement.

Nous voyons bien que des relations fortes peuvent préexister avec un certain nombre de structures, de projets, que ce soit l'EUR multilinguisme et au moins deux des GP dont nous avons entendu parler tout à l'heure. Avec le GP EDI, il y a des relations très fortes. Ces GP ont été lancés avec des personnes très impliquées dans l'axe TIR. C'est également le cas du GP ELSE et d'ailleurs, l'une de deux lauréates fait sa thèse sous ma direction. Nous voyons bien les croisements qui se font sur la base des approches transformations sociales, inégalités et non tant sur les objets qui peuvent eux-mêmes être très variés. Il y a des pistes, même s'il faut que cela se mette en place. Il ne faut pas non plus faire de la réunionite, mais il existe des pistes de liens qui devraient être faits.

De la même façon, des appels d'offres BQR et BQ-ER demandent un label et sont parfois le fait de personnes que nous ne connaissons pas, avec lesquelles nous n'avons jamais eu la possibilité d'échanger. Chaque fois, cela donne la possibilité de donner matière à des réunions et des échanges.

M. ZIDI.– Merci, Fabrice. Y a-t-il des questions concernant cet axe stratégique ?

Sur les cinq axes stratégiques de l'UPEC, nous n'en verrons pas deux d'entre eux aujourd'hui, pour des raisons différentes. Le premier est l'axe SPEF, puisque nous les avons entendus il y a quelques semaines ici même au CAC plénier. Comme vous le savez, il y a eu un changement de porteurs et un nouveau comité d'animation. Les nouveaux porteurs sont venus présenter l'axe SPEF, avec les éléments de bilan, les perspectives, ainsi que la composition du nouveau comité d'animation. Concernant l'axe NSP, Julien Cervelle est malade et n'a donc pas pu venir aujourd'hui.

L'objectif de ces axes stratégiques ou de ces GP n'est pas qu'ils apparaissent comme un empilement de projets. À un moment donné, il doit y avoir une cohérence autour de toute cette structuration, en faisant travailler des collègues ensemble, en croisant

les disciplines, en allant plus loin sur les projets. Ce sera d'ailleurs l'objet de l'évaluation Hcéres. Ces projets, que ce soient les *graduate programs* ou les axes stratégiques, avaient été présentés de façon générale il y a quelques années, lors de la vague précédente. Nous arrivons dans une phase opérationnelle, lors de laquelle il s'agit de présenter, d'argumenter, de voir de quelle façon les collègues ont travaillé ensemble. Nous voyons bien que les axes stratégiques ont permis d'initier un certain nombre de projets, en particulier les *graduate programs*, les EUR et d'autres.

M. RIPOLL.– Si je peux me permettre d'évoquer un point là-dessus, je trouve que la fonction de creuser a bien fonctionné, mais nous nous retrouvons face à une difficulté. Une première difficulté est la question de la gestion financière, dont tu es informé. La demi-journée sur le travail à l'université a fait émerger ce genre d'échanges et la deuxième difficulté est que nous voyons plus de plus de projets, sans qu'il y ait de plus en plus de collègues ni d'heures dans la journée. Même en termes de discussions Hcéres dans le cadre de mon laboratoire, nous aboutissons à la même question. De tous les côtés, nous nous rendons bien compte que nous voudrions pouvoir faire, mais qu'il y a trop de choses. Un certain nombre de collègues va exploser en plein vol. De plus, ce sont souvent les mêmes et il devient compliqué de tout faire rentrer dans les cases.

M. ZIDI.– Merci, Fabrice. Isabelle.

Mme COLL.– Je vais vous présenter l'axe SSE (santé, santé, environnement) dont l'objectif est de croiser *a minima* deux des trois grands piliers que sont la recherche, l'enseignement, la formation en sciences de l'environnement, en sciences sociétales et en sciences de la santé. Nous nous appuyons sur un très grand nombre de laboratoires de recherche, puisque ce sont évidemment trois des grands piliers de la recherche et de la formation à l'UPEC. De nombreux axes de recherche existent déjà et croisent *a minima* deux de ces disciplines, que ce soit le vieillissement, la dépendance, le handicap, santé et travail, etc.

Les missions de l'axe sont assez variées. Il s'agit de missions d'accompagnement des projets qui se montent à l'UPEC, afin d'essayer de leur donner accès à des collaborations intra-UPEC, parfois extra-UPEC. Dans le comité, nous pouvons avoir un carnet d'adresses du fait que nous sommes nous-mêmes issus de ces trois grands piliers, ce qui peut aider les porteurs des projets à trouver des collaborateurs. Il s'agit également de les aider, de les porter pour des appels d'offres internes ou externes. Cependant, beaucoup d'actions tournent autour de l'animation scientifique de la

thématique et du développement de l'adossement formation–recherche sur ces trois ambitions.

Lorsque nous évaluons les projets, Sophie Lanone et moi qui co-portons cet axe travaillons avec un comité d'animation pluridisciplinaire, avec quatorze personnes de différentes UFR. En préparant le compte rendu de ce que nous avons fait cette année dans le cadre de l'axe, je regardais un vieux document de 2019. Je me suis aperçue qu'à l'époque, de nombreuses choses qui paraissaient importantes à mener l'ont été, notamment sur la question de la formation. J'en suis assez contente et c'est notamment ce que j'ai beaucoup fait cette année à titre personnel.

Il existe trois types d'actions sur lesquels, en tant que porteurs d'axe et comité d'axe, nous sommes souvent sollicités. Comme nous l'évoquions tout à l'heure, il y a l'examen des réponses aux appels d'offres internes Bonus qualité PMS, pour lesquels nous sollicitons beaucoup le comité. Cette année, il y a eu trois sessions au printemps et deux à l'automne, avec jusqu'à huit projets par session. Évidemment, nous procédons à une évaluation, ainsi qu'à un retour aux porteurs. Nous écrivons les raisons pour lesquelles un projet rentre ou non dans l'axe et la façon dont nous pourrions gagner en valeur interdisciplinaire, simplement en allant chercher quelques chercheurs. Nous essayons de faire des retours. J'ai été amenée plusieurs fois à évaluer un projet avant qu'il soit soumis, avec un porteur qui me demandait s'il émergeait aux différents axes.

Il existe deux types de situations sur lesquelles, à titre personnel et avec Sophie Lanone, nous sommes beaucoup intervenus. Il s'agit de l'animation et du soutien à la formation pluridisciplinaire, voire transdisciplinaire et du soutien à l'animation scientifique. En tant que porteurs d'axes, nous sommes assez visibles par l'ensemble de l'université et les personnes viennent nous solliciter lorsqu'elles ont envie de faire quelque chose d'interdisciplinaire sur SSE. C'est exactement ce qui s'est passé dans l'adossement recherche–formation SSE. En rose, ce sont les missions que j'ai retrouvées dans les ambitions de 2019, « *permettre le développement de nouvelles formations et approches pédagogiques complémentaires à l'offre disciplinaire* ». Cette année, j'ai participé à trois masters pluridisciplinaires. J'ai investi beaucoup à la fois de mon expertise, de mon carnet d'adresses, de mes collaborations et de mon temps personnel.

Un travail portait sur le master TSE à l'IEP qui s'est monté en 2021, dont Marie–Albane a parlé tout à l'heure. Dans ce cadre, j'ai construit une UE de six ECTS, soixante heures, avec une quinzaine d'intervenants sur les sciences de l'environnement, pour

des personnes qui vont faire de l'action publique en environnement. Il y a dix intervenants UPEC et cinq extérieurs. Depuis, chaque année, je travaille sur l'organisation des interventions, soit une vingtaine de créneaux, le réajustement des thématiques, parce que nous avons parfois besoin d'avoir des sujets nouveaux ou de renouveler des intervenants. Il y a toujours de la rotation dans les disponibilités. Cette année, il y a eu quatre nouveaux intervenants, que j'ai dû piloter et aider à construire leur intervention. Chaque année, je construis les sujets d'examen et pilote le jury de soutenance.

Depuis cette année, avec Sylvie Thoron, nous avons décidé qu'il serait bien d'aller un peu plus loin. Il s'agit vraiment d'un travail d'itération, d'amélioration. Pour les étudiants, il était nécessaire d'avoir quelque chose de plus appliqué sur sociétés et environnement, éventuellement santé, mais c'est très société et environnement. Cette année, nous avons donc créé un projet tutoré autour de l'activité d'un chercheur pour tous les étudiants de deuxième année du master. L'objectif est d'avoir un chercheur travaillant sur le lien entre environnement et politique, action publique. Je m'occupe de l'organisation de ce projet, de trouver les chercheurs et de suivre le projet pendant l'année. Cette année, c'est Christine Franck, géologue, qui travaille à l'École des mines de Fontainebleau. Elle fait une cartographie de la pollution particulaire et va observer les biocapteurs, par exemple des troncs d'arbre ou des mousses. Elle organise des ateliers participatifs de prélèvement d'échantillons, auxquels les étudiants et la population peuvent participer. Cette année, elle a accepté d'accueillir les étudiants du master 2 dans une première session d'atelier. Ils sont venus sur place en octobre dernier. Au second semestre, ils travailleront sur les sujets qu'elle propose, participeront à un atelier bibliographique compréhensif, en interagissant avec elle. C'est quelque chose que je piloterai. Afin d'avoir une interaction forte avec ces formations, je participe au conseil de perfectionnement du master TSE et j'ai été élue au conseil de gestion de l'IEP pour représenter les sciences de l'environnement.

À la demande de Marie-Albane, nous avons porté plusieurs de ces interventions sur le master éduquer au développement durable. Il s'agit d'un travail moins important, mais j'ai coordonné six interventions cette année. Ce sont des interventions issues de TSE et retravaillées, afin qu'elles entrent dans le cadre des besoins de ce master. J'interviens moi-même sur l'un des thèmes. Cela a ouvert cette année.

En tant que porteuses de l'axe santé, société, environnement, Sophie et moi avons été identifiées pour porter certaines des UE du master One Health qui se monte. Ce master a de nombreux porteurs, mais sur ces sujets, nous travaillons beaucoup en

collaboration avec Florence Canouï-Poitrine. Cette année, pour l'ouverture, j'ai participé à la construction d'une UE changement climatique, biodiversité, transition écologique. J'ai construit un cours « pollutions et impacts », identifié des intervenants. Nous sommes en train de travailler sur l'organisation des jurys de soutenance.

Au second semestre, depuis le printemps dernier, nous avons commencé à y réfléchir et aujourd'hui, nous sommes en pleine construction d'un module qui aura lieu à partir du mois d'avril. À l'origine, c'étaient six ECTS, mais ce sont finalement trois ECTS et c'est OS2. Il s'agit de l'UE exposome. Nous construisons ce module et en ce moment, nous travaillons beaucoup avec Pascal Andujar sur la cohérence avec d'autres UE dans lesquelles il y a la santé environnementale, la psychologie, l'épidémiologie. Nous allons construire cette UE et avons commencé à identifier des intervenants. Nous organisons les cours et organiserons l'examen.

En termes d'animation et de soutien à l'activité de recherche et de formation, je travaille beaucoup dans l'interconnexion des projets d'établissement. Comme je suis aussi porteur d'un axe (*inaudible, 02.33.54*) et que je travaille également dans l'un des *workpackages* d'Aurora, j'essaie un peu d'être à l'interface de tout, afin de mettre en contact les bonnes personnes au bon moment.

J'ai également été sollicitée, par exemple par une personne qui voulait déposer un projet dans le cadre d'un grand appel d'offres et avait besoin de montrer qu'elle était soutenue par une politique d'établissement, notamment dans le cadre de SSE. Ensuite, nous mettons ces personnes en contact avec celles qui pourront le faire. Parfois, je les aide à positionner leur projet par rapport à SSE.

Je devais également lancer un cycle de séminaires, mais l'actualité 2023 était un peu chargée. Pour un ensemble de raisons que je pourrai expliquer si nécessaire, je l'ai décalé à 2024. Il s'agit de la présentation des projets financés dans le cadre des bonus qualité recherche. Deux séminaires me tiennent à cœur sur « renforcer l'interdisciplinarité entre les approches » et « lier connaissances scientifiques et aide à la décision », que j'aimerais mettre en place, notamment avec l'invitation des zones ateliers qui travaillent sur des bassins hydrologiques et identifient la façon de lier les connaissances scientifiques avec les politiques publiques. Ce sont quatre séminaires que j'aimerais mettre en œuvre en 2024, dans le cadre de SSE.

Une ambition est que les axes aident à structurer la recherche à l'échelle de l'UPEC, voire plus largement. J'avoue que sans financement et politique de financement...

Nous avons un budget de 5 000 euros que nous ne dépensons quasiment jamais. Peut-être que nous dépenserons un peu de ce budget avec le cycle de séminaires, pour des cafés, des pauses, de repas, etc., mais c'est trop peu pour aider. De plus, nous ne sommes pas censés le faire, puisque c'est le rôle de la commission recherche. Nous sommes dans un entre-deux et il faudra trouver une façon d'inciter les collègues à venir travailler avec nous pour la création de projets et d'être un peu un tremplin. Une forme est à trouver.

M. ZIDI.– Merci, Isabelle. En effet, 5 000 euros de fonctionnement par axes octroyés par le central paraissent peu, mais si j'ai bien compris, ils ne sont pas utilisés parce qu'insuffisants.

Mme COLL.– Ils le seront peut-être l'an prochain, pour les séminaires.

M. ZIDI.– Au travers du comité d'animation, rien n'empêche des collègues faisant partie du comité d'animation d'un axe de candidater à des BQ-ER.

Y a-t-il des questions pour Isabelle ? Nous allons presque clore la partie de présentation sur les axes stratégiques, avec Yolaine.

Mme PARISOT.– Bonjour. J'essaierai d'être rapide pour présenter le bilan de l'axe. J'excuse la coresponsable de l'axe, Laure Clément-Wilz qui ne pouvait pas être présente. Nous avons appris il y a moins d'une semaine qu'il fallait présenter les axes. Je sais que tous les ans, juste avant Noël, nous sommes censés le faire, mais nous ne l'avions pas noté parfaitement toutes les deux. Ma collègue n'étant pas élue, elle n'était pas censée être présente aujourd'hui.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de revenir sur les objectifs de l'axe. Il s'agit de la diapositive que vous avez déjà vue l'année dernière, voire les années précédentes.

La composition du comité d'animation est restée dans le même état que l'an dernier. Je crois que j'avais mal compris ce que tu m'avais dit à l'époque, Mustapha, à savoir qu'un appel à candidatures serait lancé. Est-ce à nous ou au central de le faire ? Nous aurions besoin de renforcer ce comité d'animation qui a été réduit du fait de plusieurs départs.

M. ZIDI.– La première fois, pour la mise en place du comité, il est normal que nous ouvrons à toute la communauté. Ensuite, cela reste plutôt de la cooptation de collègues motivés pour s'investir dans l'activité de l'axe stratégique. En général, les collègues ne se bousculent pas, les bonnes volontés sont souvent les bienvenues.

Mme PARISOT.– Nous pouvons donc lancer un appel à candidatures et demander ensuite la validation.

M. ZIDI.– Oui.

Mme PARISOT.– J’en viens rapidement au bilan. Comme pour tous les autres axes, l’activité principale de comité d’animation est de rendre un avis sur les demandes d’habilitation aux candidatures BQR, axe stratégique, voire BQ–ER. En général, nous avons procédé par échange de mails. Les membres du comité d’animation sont très réactifs et scrupuleux pour rendre leur avis. De fait, nous sommes peu sollicités sur cet axe. Nous avons très peu de dossiers. Il me semble qu’il y a un effet de censure de la part des collègues, y compris en SHS et dans mon UFR LLSH. Comme il s’agit de demandes de financements, il y a également la concurrence de l’EUR FRAPP, dans la mesure où l’EUR FRAPP lance également deux appels par an à cofinancement de manifestations scientifiques et d’aide à la publication, ce qui n’est pas prévu par les BQR. Parfois, des demandes émarginent aux deux, mais nous avons de plus en plus de demandes uniquement EUR FRAPP. C’est peut-être la situation des finances actuelles de l’UPEC qui conduit les collègues à préserver l’UPEC. L’EUR peut abonder d’une certaine manière.

Sur le plan scientifique, nous n’avons pas poursuivi le séminaire que nous avons engagé. Cependant, diverses manifestations, certes essentiellement dans le cadre de l’EUR FRAPP, ont eu lieu dans le sillage de ce séminaire sur le plurilinguisme dans les disciplines et les institutions. J’ai fait apparaître les manifestations de l’EUR qui me semblent vraiment se placer dans ce sillage, à savoir l’université d’été que nous avons organisée l’année dernière, au mois de mai, « Traductions et politiques, un horizon pour les sciences humaines et sociales », avec toujours cette dimension de réflexion sur les disciplines. Il y a eu deux séminaires de l’EUR largement ouverts, parce que ces manifestations ne sont pas réservées aux étudiantes, étudiants, aux doctorantes, doctorants de l’EUR. Elles sont largement ouvertes à toute personne intéressée. Il y a notamment eu deux séminaires, dont celui sur le multilinguisme en Union européenne, avec de nombreux intervenants extérieurs qui fonctionne bien et celui sur la culture et la politique des langues. Ils ont eu lieu en automne 2022 et auront à nouveau lieu cet automne. Également dans ce sillage, je mentionne une conférence de Niels Rinch autour de son ouvrage. Cette conférence a pu faire apparaître les échanges possibles entre les juristes du MIL et les linguistes d’IMAGER. Nous avons également organisé un cycle de conférences autour de la notion de communauté d’IMAGER dans une perspective de croisements disciplinaires. Un autre exemple de

partenariat entre les laboratoires est la journée d'études organisée par le LIPHA et ERUDITE en juin, sur les nouvelles tendances dans la politique et l'économie internationales. Plus récemment, le 15 décembre, il y a eu la participation à la journée d'études « Entreprendre en Afrique » organisée par la MIEE **Erreur ! Signet non défini.**, mais pas à la MIEE, parce que nous avons été expulsés par la CFVU. Un autre exemple était mentionné tout à l'heure par Fabrice pour l'axe TIR, avec plusieurs invités exploités de façon importante par plusieurs structures de l'UPEC, dont Thomas Bandera, professeur d'urbanisme à l'institut d'architecture et d'urbanisme de São Paulo. Il était professeur invité dans le cadre de la chaire française de São Paulo à Paris. Il est également intervenu dans un séminaire de l'EUR FRAPP, mais son intervention portait vraiment sur une réflexion sur la question des langues dans les disciplines.

D'une certaine manière, l'axe a participé à l'intégration de l'UPEC à l'alliance universitaire européenne Aurora, notamment en participant aux échanges avec Olomouc qui se sont poursuivis avec l'UFR LLSH. Cependant, je n'ai pas eu le temps d'avoir un retour là-dessus.

Pour l'EUR, je mentionne ce qui peut être intéressant pour la stratégie de l'UPEC, à savoir trois nouveaux contrats doctoraux attribués, sept bourses annuelles à destination d'étudiants internationaux, la poursuite de la mise en œuvre de l'offre de formation, avec neuf parcours types de master, le fait que l'EUR lance deux appels annuels à cofinancement de manifestations scientifiques (*inaudible, 02.44.14*) traductions et participe également financièrement à l'internationalisation. Là, il ne s'agit pas d'une participation financière, mais il y a vraiment l'implication qu'évoquait Fabrice tout à l'heure, à la fois entre l'axe TIR, l'axe FP et l'EUR. Ce sont également les laboratoires IMAGER, MIL, Lab'Urba. Ce sont les répercussions de la mission de Donna Kesselman au Brésil, en tant que professeure invitée. En termes de financements de l'EUR, il y a la mission (*inaudible, 02.44.55*) à l'université de Virginie, la mission LLSH avec l'IAE à venir en Colombie, ainsi que la signature d'une convention avec l'université de Floride.

Nous avons toujours en perspective le fait de mettre en ligne l'état des lieux, tout ce que nous pouvons tirer de ces séminaires. Un travail important a été effectué sur le site de l'EUR, mais un travail important serait également à effectuer sur l'affichage des axes stratégiques. Un projet comme l'EUR a besoin de cette assise sur le long terme. Nous aimerions toujours organiser une manifestation scientifique autour de « sciences et plurilinguisme », afin que l'axe ne soit pas identifié comme étant limité

aux SHS, qu'il y ait vraiment cette perspective transversale. Nous n'avons pas pu le faire l'an dernier, l'énergie ayant davantage été consacrée à l'EUR, pour une question de logistique et de personnel.

La prochaine université d'été de l'EUR aura lieu sur le thème « langues et démocraties », avec là également des implications plus larges.

L'axe a toujours un rôle important à jouer dans l'internationalisation de l'université, même si les derniers événements parlementaires ne sont pas très encourageants en la matière. Je ne sais pas si nous pourrions continuer longtemps à accueillir des étudiants internationaux dans de bonnes conditions. C'est assez inquiétant et il est assez paradoxal de continuer à parler d'internationalisation dans ce cadre. Ce qui se profile n'est pas formidable pour les universités.

L'idée de l'axe est évidemment de continuer à soutenir d'autres projets enseignement et recherche de type EUR, mais peut-être de moindre envergure, quelque chose qui ressemblerait moins à une usine à gaz.

Je vous remercie.

M. ZIDI.– Merci, Yolaine. J'ai une question à poser sur la partie financement. L'autre EUR que nous voyons au travers du BQ-ER cofinance les projets déposés. En est-il de même du côté FRAPP ?

Mme PARISOT.– Oui.

M. ZIDI.– Quel est l'ordre de grandeur des budgets que finance l'EUR ?

Mme PARISOT.– Nous ne finançons pas entièrement. Il s'agit toujours de cofinancements. Nous faisons la différence entre les projets qui ne sont pas cofinancés, mais exclusivement lié à l'EUR et les projets un peu extérieurs à l'EUR, mais que nous pouvons cofinancer, parce qu'ils entrent dans le périmètre. L'objectif est qu'il y ait au moins un financement d'un ou plusieurs laboratoires, mais il ne s'agit pas forcément de financements très importants, dans la mesure où le budget de l'EUR nous permet d'être assez large là-dessus.

M. ZIDI.– Utilisez-vous le budget de fonctionnement de 5 000 euros ?

Mme PARISOT.– Nous ne l'avons pas utilisé non plus cette année. Il est vrai que cette année, nous n'avons pas poursuivi le séminaire de l'axe FP. Lorsque nous l'avons fait, c'était essentiellement lissé.

M. ZIDI.– D’après les informations que j’ai eues, à priori il n’a pas été utilisé.

Mme PARISOT.– Non, il n’a pas été utilisé. Il y a cette idée de mettre en ligne tout ce que nous avons pu faire dans le cadre de ce séminaire, ce qui pourrait également être intéressant pour les activités mentionnées (*inaudible, 02.49.01*) pour l’axe. Nous pourrions peut-être utiliser ce budget pour cela. (*Inaudible, 02.49.10*) communication. Je suis désolée d’enfoncer le clou.

M. ZIDI.– Y a-t-il des questions pour Yolaine ? Merci. Nous pouvons clore la partie présentation annuelle de ces projets *graduate programs* et axes stratégiques, avec un lien qui sera visible lors de la rédaction du document Hcéres dans les prochaines semaines.

3.4 Examen des dossiers du BQ-ER vague 1 et approbation des budgets alloués

M. ZIDI.– Il reste à l’ordre du jour le point sur les dossiers BQ-ER vague 1, avec les budgets associés. La commission d’évaluation du CAC s’est réunie mercredi dernier et a examiné un certain nombre de dossiers. Pour rappel, cette vague 1 concerne des projets BQ-ER en tant que tels, bonus qualité enseignement-recherche, ainsi que les projets BQ-ERI avec un versant international. Dès la vague 1, nous avons souhaité cette année qu’il y ait ce type de dossiers tournés vers l’international.

Je ne vais peut-être pas rappeler le guide du déposant que vous connaissez. Il précise d’abord la partie calendaire pour les vagues 1 et 2, la vague 2 qui suivra à partir du mois d’avril, mais surtout les critères d’éligibilité et le circuit d’évaluation. C’est d’abord un avis des comités de pilotage des axes stratégiques, lorsque ces projets sont concernés par ces axes. En parallèle et indépendamment, il y a l’évaluation par les experts du CAC, plus précisément de la commission d’évaluation. Cette commission d’évaluation s’est réunie la semaine dernière, afin d’examiner un certain nombre de dossiers.

Pour cette vague 1, nous avons reçu 19 dossiers BQ-ER. Tous les dossiers sont sur SharePoint, avec les fiches de synthèse qui résument toutes les phases d’évaluation, avec les avis des axes stratégiques et les retours de la commission d’évaluation. Nous avons donc d’abord l’expertise puis la proposition financière pour chacun des neuf projets BQ-ER. Nous verrons ensuite les dix projets BQ-ERI. Au total, nous avons bien 19 projets à examiner et j’essaierai donc d’aller vite, afin de ne pas terminer trop tard et de façon que nous puissions échanger sur les dossiers.

Le fichier du résultat d'expertise des dossiers se trouve sur SharePoint. Deux classeurs sont importants : « suivi BQ-ERI » et « suivi BQ-ER ». Le fichier est organisé en de nombreuses colonnes, avec les projets BQ-ER numérotés de 1 à 9, les porteurs, l'intitulé du projet, les composantes de rattachement des collègues qui portent le projet, le laboratoire de rattachement. Il s'agit ensuite de la partie financière du projet, avec le montant total du projet, le montant du financement demandé au CAC et le montant des cofinancements, l'un des critères, puisque vous savez que ces projets doivent être cofinancés. Il s'agit ensuite de l'avis du comité d'animation de l'axe, lorsque nous avons eu les retours, ce qui n'a pas toujours été le cas. Ensuite, il s'agit de toute la partie évaluation des experts du CAC qui ont saisi, à travers un formulaire, un certain nombre d'informations et de données concernant le projet déposé, comme le fait qu'il soit interdisciplinaire, qu'il implique d'autres composantes, qu'il favorise le lien formation-recherche, ce qui est la base du BQ-ER, qu'il soit cofinancé, le fait que le montant soit adapté ou non, les points forts et les points faibles du projet. En colonne AL, il s'agit de l'évaluation globale des deux experts du CAC.

La commission d'évaluation s'est plutôt focalisée sur les points faibles des projets. Nous avons bien sûr eu les retours des axes stratégiques. Elle a fait des propositions financières pour chacun de ces projets, que vous voyez apparaître en colonne AM. Aujourd'hui, il est demandé à l'instance de délibérer ce qui revient à remplir la colonne AN.

Vous pouvez accéder au SharePoint, afin de voir chacun des dossiers déposés, encore une fois pour le BQ-ER. Je vous donnerai quelques éléments d'appréciation ressortis de la commission d'évaluation de la semaine dernière.

Pour le premier projet concernant une journée de formation sur les techniques d'utilisation de l'EMG, vous voyez les porteurs et les composantes impliquées. Aucun axe stratégique n'est visé, puisque au niveau des BQ-ER, nous avons cette possibilité de financer des projets pour lesquels aucun axe n'est concerné. C'est le cas lorsque la colonne n'est pas remplie. Il s'agit ici de journées de formation transdisciplinaires à cette technique d'électromyographie de surface et des traitements de données destinées à des étudiants de différentes disciplines de l'école de kinésithérapie, l'UFR SESS-STAPS et l'IUT Créteil-Vitry. Ce projet a une dimension internationale et aurait pu faire partie des dossiers BQ-ERI, mais ce n'est pas nécessairement un problème. Il implique une faculté de Tunisie, plus précisément la faculté des sciences de Sfax. Trois enseignants-chercheurs et cinq doctorants seraient impliqués dans ce projet et

il s'agirait en particulier de les inviter ici, bien sûr pour des étudiants de l'UPEC qui participeraient à ce projet.

Ce sont trois journées de formation au printemps 2024. Le programme prévisionnel est relativement bien détaillé. L'apport des structures et des laboratoires se résume à 2 000 euros. 6 500 euros étaient demandés au CAC, le projet total correspondant à 8 500 euros. Au vu des expertises, des points faibles, de la demande financière et surtout du budget octroyé aux BQ-ER et BQ-ERI qui, je le rappelle, correspond à 100 000 euros pour les deux vagues pour la partie BQ-ER et à 25 000 euros pour le versant international qui porte maintenant sur deux vagues, ce qui réduit un peu les possibilités dès la première vague.

L'évaluation de ce premier projet est relativement correcte. Je résume en termes de lettre, mais vous avez le détail dans l'une des colonnes, avec un A- et un B pour chacun des experts. Ce qui proposé au financement est plutôt la partie invitation, en réduisant par deux. Un montant de 3 000 euros est proposé par rapport aux 6 500 euros demandés. L'avis est favorable pour ce premier projet, en réduisant l'apport UPEC.

Je vous propose de continuer à balayer les neuf projets et d'échanger ensuite.

Le deuxième projet concerne un séminaire de recherche transdisciplinaire en vulnérabilité. L'axe stratégique concerné est SSE. Ce projet s'appuie en particulier sur l'EUR LIVE. Il s'agit d'amorcer la création d'un *network* d'experts sur la vulnérabilité et de contribuer à la construction de capacités institutionnelles pour la transformation éducative, avec un versant Aurora mis en avant. Le séminaire prévu pour ce projet se déroulera en juin 2024.

Concernant ce qui est ressorti de la CE, de mémoire, l'axe SSE avait émis un avis défavorable et les experts du CAC sont également allés dans ce sens. L'un avait donné D, ce qui est rare. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu un D, le plus bas étant souvent le C. J'ai l'impression que cela se rigidifie avec la nouvelle commission d'évaluation mise en place. Le deuxième expert a noté B. Parmi les critiques, le projet n'est globalement pas très bien ficelé et en particulier, il n'y avait pas de description du séminaire. La conclusion a donc peut-être été assez rude, mais nous pourrions en discuter. Elle consiste à ne pas financer ce projet.

Une intervenante.– En effet, nous avons relevé le fait que le séminaire n'était pas suffisamment décrit. D'après la description que nous avons, il semblait être très

orienté vers des questions de biologie et n'était donc pas interdisciplinaire. Nous avons formulé cette remarque.

M. ZIDI.– En plus du descriptif qui n'était pas très précis. Il s'agissait du deuxième projet.

Le troisième projet est « Algo aux JO : suivre et interroger le déploiement des traitements algorithmiques d'images de surveillance de l'espace public francilien en 2024 ». Ce projet implique plusieurs composantes, la faculté de droit, l'IUT Sénart-Fontainebleau et l'IEP Fontainebleau, ainsi que les laboratoires MIL, LACL et LIPHA. L'axe stratégique est NSP. Je précise que tous les projets concernés par l'axe stratégique NSP ont reçu un avis favorable.

Pour ce projet, il s'agit précisément de soutenir le développement du *graduate program* numérique, politique et droit. Ce projet consiste en particulier à interroger le déploiement de nouveaux traitements algorithmiques d'images de surveillance de l'espace public francilien en 2024, pendant les Jeux olympiques et para-olympiques. Il s'agit d'une démarche recherche-action qui associe les étudiants de trois niveaux : L3, M1, M2, un L3 droit, un M1 droit du numérique, le *graduate program* numérique, politique, droit, un M2 droit du numérique, un M2 sciences politiques et un M3 informatique.

Le calendrier prévisionnel est bien décrit et parle de cartographie collective, d'exercices avec les M1, de stages de recherche, de présentation de résultats, de soutenances, d'une exploitation des résultats scientifiques. Nous avons le détail de tout ce qui sera fait dans le cadre de ce projet.

Concernant le volet financier, 5 095,62 euros sont demandés au CAC, pour un budget total de 9 525 euros.

En termes d'expertise, NSP a donné un avis favorable, les experts du CAC B + et A. Une petite critique est le fait que le LIPHA est impliqué dans ce projet et n'apporte rien, contrairement aux autres structures. Nous nous étions interrogés à ce sujet.

Pour soutenir ce projet, il est proposé un financement de 5 000 euros, pour 5 095 euros demandés. Ce projet a donc reçu un avis favorable.

Le quatrième projet va également dans le sens du précédent. La demande porte sur un abonnement à une base de données individuelle pour la formation par la recherche d'étudiants du *graduate program* intelligence artificielle, parcours SEJS, côté faculté

sciences économiques. Les deux porteurs du *graduate program* sont porteurs de ce projet. Ils appartiennent respectivement à ERUDITE/FSEG d'un côté et au LISSI/IUT Créteil-Vitry de l'autre.

L'axe stratégique NSP a donné un avis favorable. Le financement demandé concerne un abonnement pour l'accès à des bases de données soumises au secret statistique et hébergées par le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) de l'INSEE. Des étudiants du GP IA travailleront sur ces données et il s'agira de produire des travaux empiriques et par la suite, d'initier un programme de recherche lié au *graduate program*.

Ensuite, la question qui s'est posée lors de la CE est : s'agit-il d'un abonnement annuel ? Chaque année, il va falloir ajouter. Nous pouvons toujours lancer le démarrage. 9 148 euros sont demandés au CAC, avec un cofinancement d'ERUDITE de 2 000 euros. Une seule évaluation a eu lieu. Une collègue du CAC n'a pas rendu son rapport et l'autre a donné un avis favorable, avec la note B. Il a été remarqué qu'il n'y avait pas d'apport du LISSI impliqué dans le GP, ce qui est peut-être dû au fait que cela ne concerne que l'un des parcours, côté FSEG. Cependant, à partir du moment où le projet est déposé avec deux structures impliquées, nous aurions pu imaginer un apport de l'autre laboratoire.

Sur les 9 148 euros, il est proposé de soutenir ce *graduate program* à hauteur de 4 000 euros.

Le projet 5 concerne l'étude des désordres métaboliques au cours de l'âge et d'un régime riche en graisse dans le cœur et le rein. C'est porté par des collègues de l'IMRB, mais n'appartenant pas à la même composante. L'un appartient à la faculté de santé et à l'autre à l'IUT Sénart-Fontainebleau. L'axe stratégique concerné est SSE.

Il s'agit de construire une formation bi-disciplinaire en lien avec la recherche, sur une base fortement expérimentale. Les étudiants travailleraient autour des plateformes de l'IMRB, en manipulant des modèles animaux et principalement des souris. Ceux qui étaient présents à la CE me corrigeront. Cela concerne les étudiants du DUT génie biologique, parcours diététique et nutrition de l'IUT Créteil-Vitry.

Le programme prévisionnel est relativement court, mais s'étale de décembre 2023 à novembre 2024. Il passe par la réalisation d'expériences à l'IMRB, la création d'un enseignement pour ce BUT et ensuite, des cours qui seraient dispensés aux étudiants.

La demande financière était relativement élevée, de 9 500 euros, pour un budget de 19 000 euros. La partie animale est relativement chère. Il y a un cofinancement par l'IMRB. Chaque fois, l'IMRB cofinance. Nous aurions pu nous attendre à des cofinancements des structures d'enseignement. L'IUT Sénart-Fontainebleau aurait pu participer un peu.

L'avis SSE est défavorable pour ce projet. Veux-tu en dire un mot Isabelle?

Une intervenante.– Il s'agissait d'un projet de coopération pédagogique entre deux composantes, mais nous ne voyons pas la pluralité des disciplines. Nous n'arrivons pas à voir de quelle façon les données de recherche pourraient être orientées dans le volet enseignement.

M. ZIDI.– Cela étant, la CE du CAC a été moins sévère, malgré les avis, un A- et un C-. Elle a considéré que nous pouvions tout de même financer une partie, en particulier pour les souris. Le budget proposé pour les aider s'élève à 4 000 euros.

Le projet 6 s'intitule IA SISPAT, système autorégulé pour la UOE pour la médecine d'urgence. Les porteurs de projet sont deux collègues, l'un de l'IUT Créteil-Vitry, l'autre d'EPISEN, en collaboration avec un médecin urgentiste du CHU Henri-Mondor qui n'est pas HU, enseignant-chercheur, mais associé.

L'axe stratégique concerné est NSP qui a donné un avis favorable. Le projet consiste, grâce à des algorithmes d'apprentissage autour de l'intelligence artificielle, à mieux affecter les équipes d'intervention, mieux prédire la composition des équipes d'intervention, mieux orienter les équipes d'intervention pendant le parcours lieu de départ au lieu d'intervention, à les accompagner tout au long de ce processus. Il consiste également à mieux orienter le patient une fois les équipes d'intervention sur place. Il s'agit vraiment d'une problématique urgences et de faire travailler les étudiants là-dessus.

La demande concerne le financement et le recrutement de deux stagiaires pendant six mois. Ils auront pour mission de mener les études de l'organisation des urgences (cartographie et processus, points de blocage, processus d'accompagnement), afin d'optimiser tout le parcours. Il s'agit également de l'implémentation d'une plateforme numérique sur ce sujet.

Ce projet concerne des élèves ingénieurs, particulièrement de la filière ITS d'EPISEN, afin de développer des interfaces logicielles de type UX, pour une meilleure organisation des ressources et créer des modèles de données. Il est également

envisagé d'organiser un cycle de conférences pour les étudiants sur fond de discussions, afin de bien apprendre à gérer les flux de patients dans les hôpitaux, avec les outils numériques disponibles.

Ceux qui étaient là à la CE me corrigeront, mais il s'agit d'un projet très orienté recherche qui devrait plutôt figurer côté BQR. C'est ce qui ressort avec les demandes de stagiaires de master. A noter que nous voyons souvent des demandes de financements de stagiaires de master au niveau du BQ-ER. L'avis a été négatif sur ce point, indépendamment de l'intérêt scientifique du sujet. Il est donc proposé par la commission d'évaluation de ne pas le financer. Nous pourrions y revenir, si vous le souhaitez.

Le projet 7 est un projet d'urbanistes. L'intitulé est : « Les horizons du Mont-Mesly, histoire mondiale d'un immeuble de Créteil ». Il est porté un collègue du Lab'Urba de LLSH et un collègue du CRHEC de LLSH. Le seul axe concerné, l'axe TIR a donné un avis favorable.

Il s'agit d'un immeuble de Créteil. Il a fallu le localiser pendant la commission d'évaluation. C'est peut-être le projet de « l'arbre de vie ».

Une intervenante.– Non, ce n'est pas celui-là. Il existe déjà.

M. ZIDI.– En tous cas, c'est l'histoire mondiale d'un immeuble de Créteil qui prendra la forme d'une exposition aux archives départementales du Val-de-Marne, accompagnée d'une carte interactive et d'un jeu plateau s'inscrivant dans la formation d'étudiants de M1, l'histoire publique de l'UPEC et l'édition 2024 des Nocturnes de l'Histoire. Il s'agit d'une histoire assez interactive autour de ce bâtiment. Un point qui n'était pas clair et nous pouvons peut-être l'éclaircir aujourd'hui. Ce bâtiment existe-t-il ou non ?

Une intervenante.– Il existe.

M. ZIDI.– « Histoire mondiale d'un immeuble de Créteil ».

Une intervenante.– Comment cela s'écrit-il ?

M. ZIDI.– « Mont » et plus loin « Mesly », M, E, S, L, Y. Ce qui est intéressant dans ce projet est ce qui est prévu, que cet immeuble existe ou non. Une douzaine d'étudiants de première année du master histoire publique et le muséographe scénographe Michel Kouklia travailleront sur ce projet, avec une exposition qui se tiendra aux

archives au mois de mars 2024. Plusieurs partenaires sont impliqués dans ce projet : La boîte à histoires, l'ANULOP et la Maison de la solidarité de Créteil.

Une somme de 4 500 euros est demandée pour ce projet, pour de l'impression sur bâche, de l'équipement, des cocktails, des frais de bouche, de la communication autour de cet événement. Les cofinanceurs au sein de l'UPEC sont le CRHEC qui finance 500 euros et le Lab'Urba qui finance peu, 200 ou 300 euros. Ce n'est pas très clair. Dans tous les cas, ce sont quelques centaines d'euros. Il est demandé au CAC un financement de 4 500 euros.

Comme je vous l'ai indiqué, l'axe TIR a donné un avis favorable. Les experts du CAC sont allés dans le même sens, en donnant A + et B. Il vous est proposé d'accompagner ce projet à hauteur de leur demande, à savoir 4 500 euros.

Le projet 8 concerne un colloque doctoral RESUP enseignement supérieur et recherche. L'une des porteuses est une collègue du Lab'Urba/LLSH et l'autre de l'IRG/IAE. L'axe TIR est concerné et a donné un avis favorable.

Sauf erreur de ma part, nous avons déjà étudié ce projet l'année dernière ou il y a deux ans. Le RESUP est un réseau de chercheurs créé il y a une vingtaine d'années qui réunit 250 chercheurs en France et à l'étranger. Son objectif est de susciter des recherches. C'est très interdisciplinaire : sociologie, sciences politiques, sciences de l'éducation, histoire, géographie, économie etc. Il s'agit d'organiser un séminaire doctoral. Tout un programme a été fourni. Il démarre en janvier 2024, afin de lancer l'appel à propositions et les présentations auront lieu au mois de juin. Comme pour tout colloque, il y a de la communication, des frais de bouche, des invités. Le budget global est de 11 710 euros et 3 500 euros sont demandés au CAC.

L'avis est encore une fois favorable pour l'axe TIR et ils sont très favorables pour les experts du CAC, avec A- et A. La CE vous propose d'accompagner ce projet à hauteur de ce qui est demandé, à savoir 3 500 euros.

Enfin, le projet 9 est celui d'une université d'été dont l'intitulé est « Le corps dans le texte et l'image, de l'Antiquité à la Renaissance ». Ce projet est porté par deux collègues de LLSH, une collègue du CRHEC et une collègue du LIS. Ce sont plus précisément des collègues portant le *graduate program* patrimoine, dont nous avons parlé tout à l'heure. L'axe stratégique visé est santé, société, environnement qui a donné un avis favorable.

Ce projet consiste à organiser une université d'été de trois jours, avec un programme relativement large, dans lequel plusieurs disciplines seront abordées : littérature, philosophie, histoire, anthropologie, histoire de l'art. Cette université d'été sera ouverte non seulement aux étudiants de l'UPEC, mais également à un public extérieur à l'université, notamment des enseignants de l'académie de Créteil et des étudiants d'autres universités en classe préparatoire. Le sujet est assez large : « Le corps dans le texte et l'image, de l'Antiquité à la Renaissance ». Le programme est donné, mais n'est pas forcément précis de notre point de vue. Nous n'avons pas le détail des intervenants pour ces trois jours.

Cela étant, c'est un avis favorable de l'axe SSE, un avis très favorable de l'un des experts (A +) et un C de l'autre expert. La critique principale porte sur le fait que ce soit limité à LLSH, les deux porteuses faisant partie de la même composante.

La commission d'évaluation propose de cofinancer ce qui est demandé, à savoir 1 800 euros, pour un budget total de 3 762 euros. Le CRHEC cofinance 300 euros, le LIS 300 euros, le *graduate program* 500 euros, j'imagine sur son budget de fonctionnement. Le cofinancement est donc relativement large pour ce projet ayant reçu un avis favorable de la CE.

Pour aller à l'essentiel sur la phase financière, je vous rappelle que nous avons 100 000 euros pour cette partie. La somme totale pour ces 9 projets s'élèverait à 25 800 euros, certains n'étant pas financés.

Vous avez la parole. Avez-vous des questions, des remarques ?

Un intervenant.– Nous vous faisons confiance.

M. RUI-DOMINGUES.– J'ai des questions à poser sur deux projets, les projets 5 et 6.

M. ZIDI.– Le projet 5 est celui relatif à l'étude des désordres métaboliques, avec un enseignement pour les DUT génie biologique et médical et des manipulations à l'IMRB.

M. RUI-DOMINGUES.– Peux-tu aller sur les colonnes AL et AN ? Ces deux colonnes motivent ma question. Dans la colonne AN du projet 5, il y a les notes A- et C- et il y a une série de points faibles : « lien formation et recherche faible, manque d'interdisciplinarité, implication d'un laboratoire (*inaudible*, 03.25.21) ». Dans la colonne AK, il y a toute une série de points faibles qui sont souvent ceux que nous avons évoqués les fois précédentes, justement pour dire qu'il fallait y faire attention. Même pour le premier, la fiche financière n'est pas suffisamment précise et c'est l'un

des points que nous avons souvent évoqués dans d'autres CAC. 4 000 euros sont accordés à ce projet. Celui d'en dessous a une note de B-, c'est-à-dire la moyenne des notes du précédent, A- et C-. Je trouve que les critiques ne sont pas si fortes, mais il n'obtient rien. À l'oral, tu mentionnais le fait que le projet 6 n'avait pas de lien avec les enseignements. Je suis allé voir la fiche et il y a tout de même un lien avec les enseignements. Mis à part le deuxième point faible qui est « investissement financier pas finançable », j'ai du mal à comprendre ce qui explique le zéro. J'imagine que c'est une question d'ordinateur, mais je n'en suis pas sûr.

M. ZIDI.– Lorsqu'il est indiqué qu'il n'y a pas de lien avec l'enseignement, la demande pour ce projet est de financer des stagiaires de master 2. Le financement des stagiaires de masters 2 passe traditionnellement par le BQR. C'est ce que nous traitons en commission d'évaluation de la recherche. Il ne s'agit pas de financement d'étudiants classiques dans le cadre de l'enseignement. La qualité du projet n'est pas remise en cause.

M. RUI-DOMINGUES.– Pour le projet 5, il est écrit : « Le lien formation recherche est faible. La création d'un enseignement ne demande pas obligatoirement le développement d'un projet de recherche ». C'est ce qui m'a fait tiquer. Normalement, si nous suivons à peu près la même règle, nous devrions au moins financer une partie du projet 6 ou alors, se poser la question du financement du projet 5. Comme je trouve que le projet 5 très intéressant, je n'irai pas jusqu'à dire qu'il ne faut pas le financer, mais le projet 6 mériterait une forme d'aide, sachant qu'en plus, nous avons dépensé très peu du budget.

M. ZIDI.– Oui, mais ce n'est pas un critère. Si les projets rentrent dans les critères d'attribution du BQ-ER, nous les finançons. Ici, il s'agit de financer des stagiaires de master 2 qui correspond aux AAP de la commission recherche. Ce qui différencie les deux est le fait que ce ne soit pas le même public d'étudiants. Pour le projet de l'IUT, ce sont des étudiants de DUT qui seront initiés à la recherche dans le cadre de TP, d'enseignements qui seront montés. Nous voyons bien le lien enseignement-recherche. L'autre consiste à financer des stagiaires dans des laboratoires avec d'autres sources de financement. Encore une fois, je ne remets pas en cause l'intérêt du projet. Je dis simplement que ce n'est pas la bonne case, qu'il faut candidater à des APP de la commission recherche.

En effet, le projet de DUT a été critiqué, mais la commission d'évaluation regarde les choses d'un peu plus près, puis un retour des experts est fait, que nous analysons.

En effet, nous nous sommes interrogés sur où se trouvait le versant enseignement. Ne s'agit-il pas de collègues chercheurs qui utilisent le BQ-ER pour obtenir des financements pour leurs propres manipulations ? Je ne vous le cache pas, tous ces éléments ont fait l'objet de discussions. La commission d'évaluation a décidé de faire confiance à ce type de projet que nous voyons pour la première fois. Nous verrons ce que cela donnera et dans tous les cas, les collègues auront à rendre une fiche bilan qui leur a été envoyée. Nous verrons si l'argent a bien été utilisé pour faire participer les étudiants du DUT. La fiche financière indique qu'ils doivent financer la plateforme de l'IMRB qui est censée être ouverte aux étudiants de DUT, etc. À cet instant, nous ne pouvons faire que confiance. Si en fin de compte, cela ne se fait pas, nous aviserons la prochaine fois. Cela a été la démarche adoptée par la commission d'évaluation.

M. RUI-DOMINGUES.– Je regardais en même temps la fiche financière du projet. Je vois bien un lien pour les étudiants de deuxième et troisième années. Il ne s'agit pas seulement d'un financement de stagiaires.

M. ZIDI.– Il est question de financer le recrutement de deux stagiaires sur six mois.

M. RUI-DOMINGUES.– Oui, mais ils font un lien dans le descriptif et je me demande donc pourquoi ce n'est pas pris en compte. Dans le descriptif, il y a bien un volet enseignement.

Un intervenant.– Pour dire les choses différemment, s'ils avaient demandé un financement pour la partie enseignement en lien avec la recherche, ils l'auraient obtenu. Le financement demandé concerne uniquement un stage de M2 qui est une activité recherche. C'est ce que veut dire Mustapha.

M. RUI-DOMINGUES.– Je ne suis pas dans cette composante. J'ai été étonné de voir les deux projets l'un après l'autre. S'ils avaient été séparés, je me serais moins interrogé. *Via* des BQ-ER, nous ne pouvons donc pas financer des projets dans lesquels il y a des stagiaires.

Mme ALLARD-POESI.– Cela dépend des stagiaires et du projet.

M. RUI-DOMINGUES.– Dans ce cas, quels sont les stagiaires concernés ?

Mme ALLARD-POESI.– Le stage ne doit pas seulement servir à alimenter un projet de recherche. Dans ce projet, c'est le problème.

M. RUI-DOMINGUES.– Je le note.

M. ZIDI.– C'est possible, mais dans le cadre de la commission recherche.

Mme ALLARD-POESI.– C’est possible, mais dans le cadre de la commission recherche.

M. ZIDI.– Dans ces appels à projets, chaque fois, nous avons intérêt à mieux préciser les choses, ce que nous faisons. Si vous lisez l’appel à projets, nous avons indiqué dans la fiche financière qu’il fallait détailler. Certains collègues n’ont pas vu qu’il fallait détailler.

M. RUI-DOMINGUES.– Si le projet finance des stagiaires de master, mais sert également à des étudiants de deuxième année et de troisième année...

Un intervenant.– Le projet en lui-même a vocation à être financé, mais le financement demandé n’est pas éligible.

M. RUI-DOMINGUES.– Si *in fine*, le projet sert également à des étudiants de deuxième année et de troisième année, n’est-il pas recevable non plus ?

Un intervenant.– Virtuellement, il est recevable.

M. RUI-DOMINGUES.– Je ne comprends pas.

Un intervenant.– C’est comme si des personnes demandaient des financements de fonctionnement sur de l’investissement.

M. RUI-DOMINGUES.– Ce n’est pas pareil.

Un intervenant.– Non, ce n’est pas pareil. C’est une analogie.

M. RUI-DOMINGUES.– Ce projet servira-t-il à des étudiants de deuxième année et de troisième année ? On avait l’air de dire que c’était le cas.

Un intervenant.– Si tu ouvres le dossier, c’est inscrit. Ensuite, je ne sais pas dans la composante et ne porte pas le projet.

M. ZIDI.– Pour le projet précédent, je n’ai pas les effectifs du DUT génie biologique et médical, mais j’imagine que ce ne sont pas deux étudiants que l’on va sortir de cette filière pour aller faire des TP. Il s’agit de toute la promotion. Cela fait partie d’un enseignement en train d’être construit autour de cette plateforme. Le projet dont nous parlons, ce sont deux étudiants à qui l’on va payer un stage, etc. C’est possible, mais il existe d’autres circuits.

M. RUI-DOMINGUES.– Je lis la partie dont je parle, en page 3 du dossier : « *En effet, les élèves ingénieurs de deuxième et troisième années seront amenés à participer à la mise en œuvre des modules d’intelligence artificielle sur des cas d’usage liés à la*

gestion des appels reçus. » Cela ne concerne pas les deux étudiants qui feront un stage. Je comprends que c'est pour tout le monde, pour tous les étudiants de deuxième et troisième années, dans le cadre d'un module de cours.

M. ZIDI.– En page 7, sur la fiche financière, il est demandé le financement de deux stagiaires sur six mois.

M. RUI-DOMINGUES.– C'est un peu pareil pour l'autre fiche financière.

M. ZIDI.– Pour l'autre projet, toute la promotion assistera à l'enseignement. Ils feront tous les TP. C'est pour cette raison qu'à la base, ils ont demandé 10 000 euros de frais de souris. Si 10 000 euros sont dépensés, il y a un effectif important d'étudiants.

M. RUI-DOMINGUES.– Je ne vois pas la différence. Pour l'un, des étudiants de deuxième et troisième années seront amenés à participer et pour l'autre, il s'agit d'un TP. Je trouve la différence un peu mince.

Une intervenante.– Dans la fiche financière, vous aviez le financement d'une action des étudiants de troisième année et la partie stage et master. Ce n'est pas le projet en soi.

M. ZIDI.– Ce n'est pas le projet qui est remis en cause, mais ce qui est demandé.

M. RUI-DOMINGUES.– C'est intéressant, parce que vous demandez un niveau de précision. C'est ce que tu indiquais tout à l'heure avec la fiche financière. Si je comprends bien, dans ce dossier, s'ils avaient ajouté une ligne financière concernant la participation des étudiants de deuxième et troisième années, cela passait.

M. ZIDI.– Cette partie-là, mais nous aurions exclu le reste.

M. RUI-DOMINGUES.– Pourquoi un retour n'a-t-il pas été fait à ces porteurs ?

M. ZIDI.– C'est ainsi pour tous les dossiers. Il faudra peut-être faire évoluer les choses pour la vague 2.

M. RUI-DOMINGUES.– Il faut peut-être leur faire un retour en leur disant : « Ce projet a été ciblé BQ-ER, mais ce n'est pas une bonne idée. Il faut peut-être (*Inaudible*, 03.37.40) au prochain BQR. »

M. ZIDI.– Nous avons intérêt à mieux cadrer dans le guide du déposant.

M. RUI-DOMINGUES.– Nous avons rencontré ces situations. Des dossiers ne sont pas déposés dans le bon tuyau et nous pouvons leur faire un retour en leur disant : « Allez vers le BQR. »

Mme ALLARD-POESI.– Cela a été fait, mais c’était trop tard.

M. RUI-DOMINGUES.– Encore une fois, je ne connais pas ce projet. Je ne sais même pas quelle est la composante.

Mme ALLARD-POESI.– Des projets ont été refusés à l’AOPMS et renvoyés au BQ-ER.

M. ZIDI.– Dans le guide du déposant, il est vrai que c’est plutôt dans le sens inverse. Nous avons listé des exemples de financements possibles, comme la formation disciplinaire en lien avec la recherche, les écoles d’été, etc. Nous pouvons ajouter une liste de ce que nous excluons.

Voilà la proposition qui vous est faite aujourd’hui concernant la partie BQ-ER, à savoir 25 800 euros pour ce premier groupe de projets.

Mme HMAMOU.– Nous avons d’autres procurations, certaines personnes étant parties.

- M. Duyck a donné procuration à M. Germain ;
- Mme Perelman a donné procuration à M. Lescure ;
- Mme Marquez a donné procuration à M. Lescure.

M. ZIDI.– Qui s’oppose ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s’abstient ? Une abstention. Y a-t-il des procurations abstentions ? Deux.

Le conseil académique plénier approuve à la majorité l’allocation des budgets alloués aux dossiers BQ-ER vague 1.

M. ZIDI.– Nous passons à la deuxième catégorie de BQ-ER, les BQ-ERI. Encore une fois, il s’agit de projets avec un versant international. Pour la première fois, l’appel à projets concerne ce versant dès la première vague.

Le premier projet concerne l’organisation d’un *workshop* en ligne et un séminaire. Vous avez l’intitulé en portugais. Ce projet est porté par des collègues de l’Inspé et le laboratoire CIRCEFT-ESCOL. Comme il n’y avait qu’une seule composante et un seul laboratoire concernés, nous demandions un argumentaire pour ne pas l’exclure d’emblée. Il s’agit d’un projet issu d’une recherche en réseau avec des chercheurs

français, brésiliens et chiliens, financé par la FATES Brésil. L'axe TIR est concerné et a donné un avis favorable.

Ce sera un *workshop* en ligne entre février et mai 2024, avec un séminaire qui sera organisé à São Polo, au Brésil, du 3 au 5 juin 2024. Le coût total de ce projet s'élève à 16 526 euros. Le montant demandé au CAC s'élève à 3 000 euros, en particulier pour deux billets d'avion.

Le programme prévisionnel et le calendrier prévu sont très légers. Vous pouvez aller voir le dossier en page 4. Il ressort qu'il n'y a pas de lien enseignement–recherche, même si c'est annoncé de cette façon. L'axe TIR a donné un avis favorable, le premier expert B– et le deuxième expert D. C'est surtout le lien enseignement–recherche, avec des justificatifs de billets d'avion. La commission d'évaluation propose de ne pas financer ce projet. Nous pourrions bien sûr y revenir tout à l'heure.

Le deuxième projet s'intitule « La fabrique urbaine de l'indésirabilité, construire une approche de *legal geography* ». Il est porté par des collègues de la faculté de droit appartenant au laboratoire MIL d'une part et LACL d'autre part, ainsi que par une collègue de LLSH Lab'Urba. Ce projet est en lien fort avec le *graduate program* EDI que nous avons vu tout à l'heure, présenté par Claire Hancock, également porteuse de ce projet. L'axe TIR est concerné.

Le projet repose sur une collaboration inédite entre géographes, urbanistes, sociologues et collègues de droit et informatique, soit un cadre vraiment interdisciplinaire. Il s'agit de mettre en place un atelier ouvert aux étudiants du master de géographie EST, du master droit numérique, du master d'urbanisme, aux étudiants du *graduate program* EDI. Participeront également à cet atelier plusieurs doctorants ou jeunes docteurs du Lab'Urba. L'atelier est organisé sur trois journées. Des partenaires internationaux sont impliqués, en particulier une collègue de Vancouver, au Canada.

Concernant la partie financière, le coût total du projet s'élève à 101 637 euros. Il est demandé au CAC un financement de 8 550 euros. Ce financement servira à l'invitation de collègues étrangers. Tout le détail a été donné en annexe. Il y a également à une partie communication très importante, pour 5 400 euros, des frais de bouche, etc. afin d'organiser cet atelier international. Les missions concernant les Canadiens, ils seront trois invités.

L'axe TIR a émis un avis favorable, les experts du CAC B + et A. Il est ressorti de l'analyse du dossier que le budget était élevé, mais peu clair dans sa présentation. Nous proposons d'accompagner ce projet à hauteur de 5 400 euros.

Le projet 3 est l'école d'été « Hybrid for energy storage », projet porté par l'ICMPE, les deux collègues appartenant à ce laboratoire et la composante FST. Ils argumentent les raisons de la présence d'un seul laboratoire au sein d'une même composante. Ils indiquent aussi qu'il leur est malheureusement difficile d'organiser une école d'été internationale aussi spécialisée et de l'ouvrir à d'autres composantes de l'UPEC dans ce domaine des matériaux pour l'énergie. Deux axes sont concernés : SSE et NSP.

L'axe NSP a donné un avis favorable et l'axe SSE aussi.

Un intervenant.– Comme, il n'y a plus beaucoup de monde et qu'ils ont tous pris les documents, est-ce que vous pensez que nous pouvons (*Inaudible, 03.47.05*).

M. ZIDI.– Oui, on peut aller plus vite dans présentation et être plus succinct.

Un intervenant.– Sauf s'il y a des questions sur les projets, mais je crains que nous perdions toutes les voix du CAC.

M. ZIDI.– Je vais donc donner uniquement l'intitulé du projet, les évaluations obtenus et le montant demandé, si cela vous convient. Nous irons donc à l'essentiel sachant que tous les documents sont dans le sharepoint.

Un intervenant.– Tout le monde a déjà eu le titre, le montant et l'évaluation. Il faut peut-être simplement demander s'il y a des questions.

Une intervenante.– Y a-t-il des questions ?

M. ZIDI.– Nous proposons de financer ce dossier école d'été hybride à hauteur de 3 000 euros, ce projet a eu une bonne évaluation.

Le quatrième projet consiste de monter en compétences dans un cadre alliant formation et recherche dans le domaine des technologies pour la santé. Il s'agit du projet « Atelier IA Pneumo Respire ». Il a été bien évalué : A- et A. L'axe NSP a donné un avis favorable. Il n'y a qu'un seul laboratoire et il est vrai qu'il manque l'IMRB sur ce type de projet. Le montant proposé est de 2 000 euro écrit en rouge dans le tableau, parce que peu d'étudiants sont impliqués. La CE s'est interrogé sur ce point.

Une intervenante.– Je ne sais pas.

M. ZIDI.– Il est vrai que la commission d'évaluation a été très sévère en proposant de ne rien financer. Il s'agit de former aux techniques d'apprentissage automatique. Il ressemble au projet précédent, mais avec une partie internationale. Des étudiants iraient à Oran en Algérie et à Hanoï, au Vietnam. Il y a très peu d'étudiants concernés.

Mme ALLARD-POESI.– Il y avait très peu d'étudiants et nous ne savons pas de quelle façon ils sont recrutés.

M. ZIDI.– Ils sont sélectionnés.

Mme ALLARD-POESI.– L'année dernière, nous avons financé. Je crois que nous avons alloué 5 000 euros.

M. ZIDI.– Je propose que nous attribuions un budget de 2 000 euros. Cependant, nous devons avoir cette information sur la façon dont les étudiants sont recrutés.

Le cinquième projet concerne un programme d'échanges master international en biologie. Il s'agit d'un projet venant de FST que nous avons déjà vu. C'est un master OMICs. Il ressort de l'évaluation que c'est un projet à consolider, afin de monter des partenariats à l'Inde. Localement, ce n'est pas encore stabilisé. L'évaluation est de C et B. Il n'y a pas d'organisation, pas de programme, etc. La proposition est donc de ne pas financer ce projet. Il s'agira avant tout de le consolider avant tout financement par le CAC.

Le sixième projet est « La découverte de leur future profession par les étudiants en formation ». Il s'agit d'un projet enseignement–recherche impliquant SESS–STAPS, AEI, LIPHA et LIRTES. Il me semble que la fois précédente, nous avons mis ce projet de côté. Il devait se faire en 2024. L'axe SPEF n'a pas donné d'avis. Il ressort qu'en termes de financement, il est demandé d'inviter un collègue. La commission d'évaluation a considéré qu'il existait un appel à candidatures « professeurs invités ». C'est la même chose que pour un projet précédent, la raison pour laquelle, nous proposons de ne le financer pas.

Le projet suivant s'intitule « Développer des partenariats internationaux entre les instituts de formation et les enseignants ». Ce sont des collègues qui s'étaient rendus à Reykjavik, en Islande. Ce projet impliquait de nombreuses composantes, mais cela s'est réduit à l'Inspé et à SESS–STAPS, alors que l'année dernière, de mémoire, il y avait également LLSH. Le projet concerne l'axe SPEF et s'inscrit dans le cadre de l'alliance européenne Aurora, avec un partenaire islandais. Il s'agit de construire une

école inclusive, avec des sciences politiques, des mathématiques, etc. et d'organiser une école d'été avec des collègues Islandais.

L'évaluation a été de B + et C. Le budget n'est pas détaillé. Il n'y a aucune précision sur les projets. Pour la CE, il est apparu que la délégation est trop nombreuse, douze enseignants se rendaient en Islande. Nous proposons de financer le projet à hauteur de 2 500 euros.

Le huitième projet est un atelier sur la caractérisation du comportement mécanique et thermique des matériaux complexes fibreux, biosourcés et biologiques mous. Sont associés EPISEN, BIOTN, CERTES, IUT Sénart-Fontainebleau, avec des partenaires tunisiens, marocains, algériens. Ce sont des ateliers hybrides, avec une partie en distanciel et une partie sur place, avec l'invitation de collègues, de doctorants et d'étudiants. L'évaluation est B + et A. Le coût est très élevé. Il a été décidé de le soutenir, mais à hauteur uniquement de 2 500 euros.

Le projet 9 est l'école d'été internationale de l'IMRB-OSU. Sauf erreur, ce projet avait été vu par la CE de la CR. Parce qu'il y a une partie formation, il n'a pas été financé par la CR, puisqu'il concernait plutôt le BQ-ER. Il est porté par l'IMRB, la faculté de santé, l'OSU et la faculté sciences et technologies. L'axe SSE a donné un avis favorable. L'évaluation est B- et A. Une discussion a eu lieu sur les financements demandés durant la commission d'évaluation. 5 000 euros sont proposés pour ce projet.

Enfin, le projet 10, « Decoding the engine puzzle » porté par l'IMRB pour la faculté de santé et l'institut supérieur des biosciences. C'est une école de deux jours, portée par des partenaires internationaux. Ce séminaire est organisé en faisant venir des personnes de l'international. Pour ce projet, assez léger dans sa rédaction, l'axe SSE a donné un avis défavorable, l'expert du CAC B-, en précisant que le budget était partiellement justifié, en considérant qu'il n'y avait qu'un seul laboratoire et qu'il entraînait plutôt dans le cadre du BQR que du BQ-ER. C'est peut-être un peu sévère, mais aucun financement n'est proposé pour ce projet. La demande concerne surtout les invités, avec 12 000 euros de frais de déplacement. Ensuite, il y a les frais de bouche, etc.

Un intervenant.– S'il n'y a pas de volet enseignement indiqué, cela signifie...

M. ZIDI.– Il est indiqué que les étudiants de l'EUR LIVE participeraient à ce projet.

Une intervenante.– Les deux porteurs ne sont pas du même laboratoire. Il s'agit d'un laboratoire plus une plateforme.

M. ZIDI.– Si, ils font partie du même laboratoire, puisque c’est Denis Métivier et Olivier Bischoff, les deux personnes étant de l’IMRB.

Une intervenante.– D’accord, du même institut, mais...

M. ZIDI.– Ils ne sont pas de la même composante. Si, Denis Métivier fait partie de la faculté de santé.

Un intervenant.– En es-tu sûr ?

M. ZIDI.– Oui, il est comme moi. Même si nous intervenons aussi à EPISEN, nous sommes officiellement rattachés à la faculté de santé. Nous y sommes rattachés administrativement.

Je ne vous cache pas qu’à titre personnel, je n’étais pas nécessairement d’accord avec la commission d’évaluation sur l’argument : où est l’enseignement dans ce projet ? Il y a quand même l’EUR LIVE, avec des étudiants de master qui participeront. S’il n’y avait pas eu de formation, cela aurait peut-être été un peu plus compliqué.

Pour ce projet, je vous propose de ne pas suivre la proposition de la commission d’évaluation, parce qu’il me paraît trop sévère de ne rien allouer et donc d’attribuer un montant pour financer des frais de déplacement pour des missions d’un collègue Allemand et un collègue Anglais. On arriverait donc à la somme de 2 000 euros, si vous en êtes d’accord.

M. MARTZOLFF.– En tant que membre de la commission, je trouve que c’est intéressant.

M. ZIDI.– Pour ce projet il y a l’EUR LIVE donc des étudiants et de la formation. Les discussions n’ont porté que sur la thématique de recherche, alors qu’il y a de la formation pour ce projet.

Pour le BQ-ERI, je rappelle que nous avons 25 000 euros, nous verrons si nous pourrions transférer du budget du BQ-ER au BQ-ERI. Avant l’octroi des 2 000 euros, le total du budget alloué s’élevait à 20 400 euros et maintenant, à 22 400 euros. Nous nous rapprochons donc des 25 000 euros. Pour la vague 2, avec le BQ-ER, nous devrions pouvoir financer des projets internationaux. C’est la proposition.

Avez-vous des remarques, observations ?

M. RUI-DOMINGUES.– Pourrais-tu afficher les points faibles du projet 7, s’il te plaît ? Il s’agit de la colonne AJ. Je lis : « *En l’état, nous avons peu d’éléments précis sur les*

projets, même à l'état de piste. Les délégations envisagées sont nombreuses, sans détail sur les collègues mobilisés. Le budget n'est pas détaillé (frais de mission estimés à mille euros pour douze personnes, par exemple). Je recommanderais de préciser le contenu des collaborations, formations en recherche envisagées. » et en dessous : « *Les retombées en termes de formation semblent pour le moins lointaines !* » Il y a même un point d'exclamation. « *L'objectif des séminaires n'est pas clairement identifié.* » Les notes sont B + et C et l'aide de 1 500 euros. Lorsque je lis cela et que je fais le lien avec notre discussion précédente sur un autre projet, je ne comprends plus. Tout à l'heure, tu as cité toute une série de règles relatives au BQ-ER qui s'appliquent visiblement à ce cas et pourtant, ce projet est financé.

M. ZIDI.– Ce projet rentre dans la politique générale de l'UPEC, principalement autour de l'alliance européenne Aurora. Une mission a déjà eu lieu, il y a quelques mois de cela, avec une délégation à Reykjavik. Ils ont déjà rencontré les collègues, etc. Il s'agit de poursuivre.

M. RUI-DOMINGUES.– Comment expliques-tu ces appréciations aussi mauvaises en termes de points faibles ? C'est ce qui m'étonne.

M. ZIDI.– Il faut lire les appréciations des deux experts.

M. RUI-DOMINGUES.– J'ai lu tout ce qui se trouvait dans la colonne AJ. Je ne vois rien de très positif. Les notes sont B + et C. Je ne dis pas qu'il ne faut pas financer ce projet, mais j'ai l'impression que l'on n'applique pas tout le temps les mêmes critères.

M. ZIDI.– Tout à l'heure, nous avons évoqué l'EUR LIVE et à titre personnel, je n'étais pas nécessairement d'accord avec la CE. J'étais plutôt pour le fait de financer, mais la majorité des membres de la CE ne souhaitait pas financer, alors qu'il y a bien une valence formation dans le projet. Dans ce cas présent, c'est la même chose. Sur le papier, nous pouvons considérer que les choses sont très négatives, mais il y a l'autre versant que ne voient pas nécessairement les collègues qui expertisent, à savoir tout le versant stratégique pour l'université, comme les *graduate programs*, Aurora, etc. À un moment donné, il ne s'agit pas de présenter des projets pour des projets. Il s'agit également de les accompagner et cela fait partie de l'accompagnement. Ici, l'accompagnement est relativement diminué par rapport à ce qui était prévu initialement. Ils demandaient 12 missions et 10 000 euros. Nous leur avons dit qu'ils continuent à rencontrer ces Islandais et que seules deux personnes s'y rendraient. C'est pour cette raison que nous attribuons 2 500 euros.

M. RUI-DOMINGUES.– Je ne dis pas qu’il ne faut pas financer ce genre de projet. Au contraire, je me satisfais que nous puissions le financer à hauteur de 2 500 euros. Tu as eu raison de mentionner l’EUR LIVE. Je ne sais pas combien d’étudiants y sont inscrits, mais le fait même qu’il y en ait est un argument permettant de financer. Je suis totalement d’accord avec toi. Je m’interroge sur le fait que la réflexion ne soit pas la même pour des dossiers qui ne sont pas du tout financés. Je l’ai déjà remarqué l’année dernière. Pour certains projets, je me disais : « Il ne s’agit certainement pas de les financer entièrement, mais de donner un coup de pouce. » en se disant que le projet n’est pas bancal. Je trouve que parfois, les évaluations sont dures.

M. ZIDI.– Pour être complet, j’ai sollicité deux VP qui s’occupent de la politique internationale à l’UPEC, Laurent Thévenet et Martin Schwell. Je leur ai envoyé les dossiers, afin d’avoir leur retour. À un moment donné, pour une université, une politique internationale ne consiste pas simplement à déposer des dossiers, à vouloir se rendre dans tel endroit, etc. Leur retour est qu’il faut absolument soutenir tout ce qui entre dans le développement de l’alliance d’Aurora, parce qu’il y a des actions à mettre en place avec nos partenaires. Ce sont des éléments différenciants.

M. RUI-DOMINGUES.– Je trouve que ce n’est pas un mauvais choix de financer ce projet, au contraire. Je trouve que parfois, on a un peu moins de mansuétude envers certains projets. Je me dis qu’en CAC, nous aurions pu faire d’autres choix.

M. ZIDI.– Ensuite, il faut également contrôler le budget du BQER. Dès la première vague, si nous sommes dans la stricte décomposition du budget, nous atteignons 25 000 euros pour le versant international. D’après les calculs, il ne nous resterait plus que 2 600 euros pour la vague 2.

M. RUI-DOMINGUES.– On pourra faire comme l’année dernière.

Un intervenant.– Ne pourrait-il pas y avoir une mesure de rattrapage pour le dossier auquel il est fait référence ?

M. ZIDI.– Nous avons voté.

(Discussions croisées, 04.05.34)

M. ZIDI.– Celui qui finançait deux stages ? Il ne s’agit pas de remettre en cause la qualité du projet. Si nous le faisons une fois, nous n’aurons que des demandes de financement de stages.

Un intervenant.– Les experts sont souverains. La commission réévalue et nous sommes souverains également.

Un intervenant.– (*Inaudible, 04.06.07*).

M. ZIDI.– Je ne le propose pas. Nous avons voté la partie BQ-ER et n'allons pas revenir dessus. En effet, j'ai bien entendu que dans le guide du déposant, il fallait d'emblée préciser ce qui pourrait poser un problème *in fine*. Nous avons déjà apporté des améliorations. Dans la version initiale de cet appel à projets BQ-ER, pour ceux qui sont anciens, nous étions assez souples, y compris pour les axes stratégiques, etc. Ce n'était pas nécessairement toujours optimal mais globalement, nous nous améliorons.

Sur la partie BQ-ERI, nous arrivons donc à 22 400 euros. Nous sommes très justes et verrons de quelle façon gérer ce transfert par la suite.

Un intervenant.– Sur le fait que vous soyez justes, que vous ayez utilisé la quasi-totalité du BQ-ERI lors de cette session, vous êtes-vous posé cette question pendant l'évaluation ?

M. ZIDI.– Oui et j'ai indiqué que je négocierai, afin de transférer du BQ-ER vers le BQ-ERI. La négociation est entamée et j'ai obtenu l'accord. L'année dernière, nous avons été obligés de lancer un troisième appel à projets BQ-ERI fléché Aurora. À l'issue de cet appel à projets, il restait encore 17 000 euros, soit un reliquat important. Cette année, nous verrons selon les projets.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose à cette proposition sur le versant BQ-ERI ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Le montant de 22 400 euros est approuvé. Merci.

Le conseil académique plénier approuve à la majorité l'allocation des budgets alloués aux dossiers BQ-ERI vague 1.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. ZIDI.– Y a-t-il des questions diverses pour clore définitivement le CAC plénier ?

M. MARTZOLFF.– Je voudrais poser une question de la part d'un enseignant. Il voudrait pouvoir installer des bornes de recharge pour les véhicules des personnes travaillant pour l'UPEC. Il a demandé à l'un de ses collègues s'il existait une législation à ce sujet.

Il voudrait savoir s'il était possible d'installer des bornes de recharge pour les véhicules.

M. ZIDI.– Il ne s'agit pas d'un sujet du CAC. Il doit contacter le service du patrimoine. J'imagine qu'il existe de règles précises d'installation de bornes de recharge de véhicules.

M. MARTZOLFF.– Il s'agit des véhicules des enseignants.

Un intervenant.– À propos des BQ-ER, j'ai l'impression qu'il y a un trou dans la raquette. Si un projet à destination d'étudiants de deuxième ou de troisième année nécessite de financer des étudiants de master, on ne peut pas le financer en BQ-ER et on le renvoie vers le BQR. Une fois arrivé en BQR, lorsque la commission d'évaluation verra qu'il ne pourra pas servir à des étudiants de deuxième et de troisième année, elle dira : « Non, ce n'est pas pour le BQR, mais pour le BQ-ER. » Il y a donc un petit trou dans la raquette.

M. ZIDI.– Nous parlons de financement de stages.

Un intervenant.– Si ces stages servent à animer une activité pour des étudiants de deuxième ou de troisième année, c'est donc un cercle vicieux entre les deux commissions. Ce n'est pas très grave.

M. ZIDI.– De mémoire, la commission recherche a financé des stages d'élèves ingénieurs.

Un intervenant.– Il y a une discussion (*inaudible, 04.10.30*).

M. ZIDI.– De toute façon, c'est enregistré.

(*Inaudible, 04.10.43*).

M. ZIDI.– La question qui peut se poser est en termes de nombre d'étudiants.

La séance est levée à 18 heures 28.

Index

Nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

« M. Mohamadan »	8	Masteriels	27
« PSJ tracks »	43	ME	36
1-2-3.....	21	Medjavik	71
AMI	30	Mourad Aled	8
ANULOP.....	61	Niels Rinch.....	52
AOPMS	68	proba.....	36
Arnaud Vialson.....	40	SAPASS.....	26
aux EP.....	32	Thomas Bandera	53
Denis Métivier	72	TME	39
FATES Brésil.....	68	UNCF	12
IA SISPAT	60	UOE	60
KJ42		UX.....	60